

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20200924-lmc100000020974-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/09/2020

Réception Préfet : 25/09/2020

Publication RAAD : 25/09/2020

Procès-Verbal

**Séance publique
du**

**Conseil départemental
du**

19 juin 2020

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du vendredi 19 juin 2020

--

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2020, le vendredi 19 juin de 9h30 à 13h00, le Conseil départemental s'est réuni en visioconférence sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président du Conseil départemental.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT jusqu'au rapport n° 1/05 (inclus)
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Marc CHANUSSOT à Mme Daisy LUCZAK à compter du rapport n° 1/06
M. Bernard CORNEILLE à Mme Marianne MARGATÉ
M. Sinclair VOURIOT à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI à Mme Isoline GARREAU MILLOT

ONT ÉTÉ ABSENTS :

M. Pierre BACQUÉ
M. Franck VERNIN

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour, de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/01	A - Procès-verbal du 7 février 2020.	Adopté à l'unanimité
	B - Procès-verbal du 3 avril 2020.	Adopté à l'unanimité
7/01	Comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2019.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
7/02	A - Compte administratif 2019 et affectation des résultats. Budget Principal	Adopté à la majorité (Voix POUR : 35 CONTRE : 8 Non prise de participation au vote : 1)
	B - Budget Annexe GAIA	Adopté à la majorité (Voix POUR : 35 CONTRE : 8 Non prise de participation au vote : 1)
	C - Budget Annexe boutiques	Adopté à la majorité (Voix POUR : 35 CONTRE : 8 Non prise de participation au vote : 1)
7/03	Rapport du Président sur la gestion de la dette, de la trésorerie et des instruments de couverture du risque financier pour l'exercice 2019.	Adopté à l'unanimité
7/04	Réponse du Département de Seine-et-Marne face à la crise du Covid-19.	Adopté à l'unanimité
	A - Aliénation de matériels informatiques à titre gracieux aux EHPAD	
	B - Aide exceptionnelle aux horticulteurs de Seine-et-Marne	Adopté à l'unanimité
	C - Aide exceptionnelle aux Collèges publics	Adopté à l'unanimité
	D - Création d'un bonus pour le Fonds d'Équipement Rural (FER)	Adopté à l'unanimité
	E - Fonds départemental d'urgence en soutien aux Syndicats Mixtes d'Études, d'Aménagement et de Gestion (SMEAG) d'île de loisirs en Seine-et-Marne	Adopté à l'unanimité
	F - Fonds départemental d'urgence en soutien aux offices de tourisme	Adopté à l'unanimité
G - Participation du département au Fonds Résilience Île-de-France	Adopté à l'unanimité	

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
	H - Fonds d'urgence en soutien aux commerces de proximité et à l'artisanat local	Adopté à l'unanimité
	I - Fonds de soutien à destination des acteurs culturels	Adopté à l'unanimité
	J - Fonds d'aide départemental en faveur du maintien sportif	Adopté à l'unanimité
	K - Soutien exceptionnel aux associations caritatives	Adopté à l'unanimité
	L - Aide aux établissements d'accueil du Jeune Enfant	Adopté à l'unanimité
	M - Prime exceptionnelle aux agents départementaux	Adopté à l'unanimité
	N - Prime de valorisation de l'accueil des enfants placés	Adopté à l'unanimité
7/05	A - Première Décision Modificative 2020 pour le Budget général et les budgets annexes.	Adopté à l'unanimité (Voix POUR : 38 Abstentions : 6)
	B - Budget annexe GAIA	Adopté à l'unanimité (Voix POUR : 38 Abstentions : 6)
	C - Budget annexe Boutiques	Adopté à l'unanimité (Voix POUR : 38 Abstentions : 6)
5/01	Approbation de programme pour la construction d'un collège à Charny.	Adopté à l'unanimité
5/02	Fonctionnement des collèges publics - Exercice 2020 - Ajustement de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics et répartition de crédits complémentaires.	Adopté à l'unanimité
5/03	Parcours collégien : refonte des actions éducatives.	Adopté à l'unanimité
5/04	CantiNéo77 - Aide à la restauration Scolaire des collégiens – Reconduction du dispositif et renouvellement de la convention de partenariat avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne pour la rentrée 2020.	Adopté à l'unanimité
5/05	Politique départementale en faveur de l'enseignement supérieur : approbation de la convention cadre de partenariat et d'objectifs avec l'Université Paris-Est Créteil (UPEC).	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
5/06	SCIC ARL Campus Numérique de Montereau - Souscription de parts sociales.	Adopté à l'unanimité (Abstention : 1)
5/07	Paris 2024 -Team 77 : Seine-et-Marne, destination olympique Modification des critères d'attribution de subventions et validation des projets retenus.	Adopté à l'unanimité
5/08	Attribution de subventions de fonctionnement à l'UNSS et APSL.	Adopté à l'unanimité
1/01	Avenant n° 2 au Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.	Adopté à l'unanimité
1/02	Contrats ruraux (CoR).	Adopté à l'unanimité
1/03	Convention annuelle 2020 entre le Département de Seine- et-Marne et l'Institut Paris Région en application de la convention cadre 2019-2021.	Adopté à l'unanimité
1/04	Avenant n° 4 - Modification de la Convention pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (COM) entre le Département et l'Agence "Seine-et-Marne Attractivité" et attribution d'une subvention d'investissement en 2020.	Adopté à l'unanimité
1/05	Conventions entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique relatives à l'attribution et au versement de subventions d'investissement et de fonctionnement.	Adopté à l'unanimité
1/06	Fonds départemental d'aménagement – Attribution d'une subvention au Comité de Seine-et-Marne de tennis.	Adopté à l'unanimité
1/07	Présentation des rapports de l'Observatoire de l'Eau et du bilan 2019 des actions du Plan Départemental de l'Eau 2017 - 2024.	Adopté à l'unanimité
1/08	Etude pour l'élaboration d'un schéma de développement des stations d'avitaillement en (bio) GNV en Seine-et- Marne : convention de partenariat et demande d'une aide financière pour un co-financement GRTGaz / GRDF / SDESM / Département.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
2/01	Personnel Départemental : modification, création et suppression d'emplois permanents, mise à jour du tableau des emplois.	Adopté à l'unanimité
2/02	Acquisition de locaux situés rue de l'Aluminium à Savigny-le-Temple.	Adopté à l'unanimité
2/03	Approbation de programme technique dans le cadre de la réhabilitation de la Ferme de la Croix Blanche à Blandy-les-Tours.	Adopté à l'unanimité
2/04	Convention de soutien à la politique de la réserve militaire entre le Ministère des Armées et le Département de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
3/01	Approbation du PlanVélo77.	Adopté à l'unanimité
3/02	A - Préparation de la rentrée scolaire 2020/2021 : - approbation du nouveau Règlement Régional sur les circuits spéciaux scolaires. - ajustement des Règlements Départementaux sur circuits spéciaux scolaires et transport scolaire adapté	Adopté à l'unanimité
	B - Préparation de la rentrée scolaire 2020/2021 : - approbation du nouveau Règlement Régional sur les circuits spéciaux scolaires. - ajustement des Règlements Départementaux sur circuits spéciaux scolaires et transport scolaire adapté	Adopté à l'unanimité
3/03	A - PAM 77 : Prolongation de la Délégation de Service Public et approbation de la nouvelle convention de délégation de compétence.	Adopté à l'unanimité
	B - PAM 77 : Prolongation de la Délégation de Service Public et approbation de la nouvelle convention de délégation de compétence.	Adopté à l'unanimité
3/04	Affectation d'une fraction de la redevance communale des mines sur le pétrole aux communes de moins de 2000 habitants pour l'entretien de leur voirie. Programme 2020.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
4/01	Démarches opérationnelles à l'appui de la politique départementale de l'attractivité médicale.	Adopté à l'unanimité
4/02	Approbation et signature des contrats locaux de santé de la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine et de la commune de Montereau Fault Yonne	Retiré de l'ordre du jour
4/03	Signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le service d'aide et d'accompagnement à domicile UNADOM.	Adopté à l'unanimité
4/04	Approbation du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour les années 2020 à 2026.	Adopté à l'unanimité
4/05	Participation au Conseil départemental de l'accès au droit (C.D.A.D.).	Adopté à l'unanimité
4/06	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour 2020 à France Active Seine-et-Marne Essonne (ex Association pour le financement d'initiatives locales pour l'emploi - A.F.I.L.E. 77).	Adopté à l'unanimité
4/07	Subvention à l'association "France Active Seine-et-Marne Essonne" anciennement Association pour le financement d'initiatives locales pour l'emploi de Seine-et-Marne (A.F.I.L.E. 77) au titre du dispositif local d'accompagnement (D.L.A.) 2020.	Adopté à l'unanimité
4/08	A - Subventions annuelles aux associations caritatives œuvrant à la cohésion et insertion sociale.	Adopté à l'unanimité
	B - Subventions annuelles aux associations caritatives œuvrant à la cohésion et insertion sociale.	Adopté à l'unanimité
	C - Subventions annuelles aux associations caritatives œuvrant à la cohésion et insertion sociale.	Adopté à l'unanimité
	D - Subventions annuelles aux associations caritatives œuvrant à la cohésion et insertion sociale.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
6/01	Accord-cadre d'aménagement et de développement culturel entre le Département de Seine-et-Marne et l'Etat.	Adopté à l'unanimité
6/02	Évolution du soutien départemental en faveur des projets à caractère historique et scientifique.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
6/03	Politique départementale en faveur de l'entretien et de la restauration du patrimoine monumental : attribution de subventions.	Adopté à l'unanimité
7/06	Taxe d'aménagement : exonération des maisons de santé.	Adopté à l'unanimité
7/07	Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux en faveurs de communes de moins de 5 000 habitants. Répartition du solde 2019.	Adopté à l'unanimité
7/08	Subvention à l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne au titre de l'année 2020.	Adopté à l'unanimité
7/09	Subvention à l'Association "Société Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action Sociale" au titre de l'exercice 2020.	Adopté à l'unanimité
7/10	Réitération d'une garantie d'emprunt en faveur d'Habitat 77 suite au transfert d'un prêt de Dexia Crédit Local au fonds d'investissement FCP Rivage Euro Public France.	Adopté à l'unanimité
7/11	A - Garantie d'emprunt en faveur de la Société d'Economie Mixte Locative de la Commune de Savigny-le-Temple pour la réalisation d'un pôle médicosocial multipublic à Savigny-le-Temple, zone de Villebouvet.	Adopté à l'unanimité
	B - Garantie d'emprunt en faveur de la Société d'Economie Mixte Locative de la Commune de Savigny-le-Temple pour la réalisation d'un pôle médicosocial multipublic à Savigny-le-Temple, zone de Villebouvet.	Adopté à l'unanimité
7/12	Garantie d'emprunt en faveur de l'OPH VAL DU LOING HABITAT (acquisition en VEFA d'une maison d'accueil de 25 logements à Nemours).	Adopté à l'unanimité

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

M. LE PRÉSIDENT. Le quorum est largement atteint. Comme je vous le disais tout à l'heure, Sinclair a donné un pouvoir à Geneviève SERT et Bernard Corneille à Marianne MARGATE. Andrée ZAIDI nous avait prévenus qu'elle aurait une demi-heure de retard environ.

M. ÉBLÉ. On souhaitait faire une déclaration liminaire, je ne sais pas si c'est le bon moment ou si vous-même, vous souhaitiez dire quelques mots en introduction. Je ne veux pas vous dérober la vedette, mais sachez que je souhaite intervenir avant qu'on rentre dans l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. Avant de rentrer dans l'ordre du jour, nous allons parler de la marque de territoire. À ce moment-là, une fois que nous serons entrés dans la séance...

M. ÉBLÉ. Si vous voulez.

M. LE PRÉSIDENT. Les modalités de prise de parole sont les mêmes que la dernière fois. À chaque rapport, le rapporteur, l'avis du président du groupe et puis demandez la parole à ceux qui voudront. Comme je viens de le dire, dans un premier temps, nous allons parler de la marque de territoire. Je vous remercie d'être présents. Une présentation de cette nouvelle marque de territoire et du plan de communication qui l'accompagne. Comme vous le savez, cette marque a été lancée hier en conférence de presse. Un certain nombre d'actions de communication et de promotion sont prévues pour qu'elle puisse trouver la place qu'elle mérite dans le paysage médiatique et qu'elle touche au maximum à la fois le grand public et les Seine-et-Marnais. Je vais laisser le soin à Seine-et-Marne Attractivité et à notre directrice de la communication de nous présenter plus en détail la démarche. Simplement un mot. Cette marque n'est pas un aboutissement, mais un signal de départ. Au-delà du slogan qui porte en lui-même un message très fort, cette marque doit nous permettre de nous mettre en mouvement pour agir collectivement en faveur de l'attractivité de notre département.

Nous le verrons, elle est un pilier d'une même charpente aux côtés d'autres démarches telles que notre cahier thématique consacré au projet de territoire et des travaux du Conseil stratégique qui formule des propositions concrètes pour décliner de manière opérationnelle les actions prioritaires identifiées dans notre livre blanc Seine-et-Marne 2030. Ainsi, avec cette marque, nous poursuivrons le projet initié il y a quatre ans, nous donnons corps à l'histoire que nous avons écrite et nous traçons une ligne claire et ambitieuse pour l'avenir de notre département.

Je voudrais remercier tous ceux, ils sont très nombreux dont bien évidemment les élus, qui ont participé à l'élaboration de cette marque de territoire. Je passe la parole à Jérôme GUYARD.

M. GUYARD. Oui, merci Président. Mon intervention sera très courte. On va avoir une présentation par les services de SMA. Voilà, c'était juste pour remercier vraiment tous ceux qui ont participé à cette démarche en des temps très courts, puisqu'on a ramené le délai d'une manière drastique et de remercier tous ceux qui, pendant le confinement, ont quand même donné de leur temps pour qu'on aille très vite et présenter cette marque, ce qui a été fait hier au Conseil stratégique. Là, on va valider. Je rappelle qu'on a accéléré le mouvement pour accompagner le plan de relance décidé par le Département afin d'avoir un sujet un peu porteur et la marque et le plan de relance pour avoir un impact un peu plus fort dans les médias ou dans la presse. Et puis, un ressenti aussi dans le monde économique. Je n'en dirai pas plus. Un très grand merci aux services, à la Com, enfin à tous ceux qui ont vraiment passé, je pense, des soirées, voire des nuits pour remplir les délais. Donc, un grand merci à tous et puis longue vie à cette marque. Maintenant, je vous repasse la parole, Monsieur le Président.

Mme DUFOUR. Je ne sais pas, on va commencer la présentation. J'ai cru que le Président nous donnait la parole pour vous présenter. Monsieur DEVANNE va assurer la présentation.

M. DEVANNE. Vous m'entendez ?

Mme DUFOUR. Oui.

M. DEVANNE. On peut peut-être passer à la diapo suivante. Vous avez en tête les étapes de cette démarche. Je vais être assez bref là-dessus de façon. Elle s'est déroulée sur un temps assez tonique, comme cela a été dit précédemment. Et donc, entre une étape où on avait fait un premier rendu sur le diagnostic et les enjeux, qui s'est déroulé de novembre à février, on avait eu l'occasion de s'exprimer là-dessus auprès de votre assemblée. Et puis, depuis février, on a travaillé beaucoup sur les sujets d'identité, de stratégie et comment on passe finalement d'un mode d'intention à un mode d'action, c'est-à-dire dire la feuille de route. Et on arrive à ce mois de juin aujourd'hui, à cette mi-juin finalement, où la marque de territoire, qui est une sorte de balcon d'expression de tout ce travail. Bien sûr, derrière ce sont des milliers de pages et des heures de travail pour une intention stratégique, mais la marque... Souvent je dis : une marque, c'est un « Il était une fois ». C'est-à-dire que ça permet à la fois de symboliser ce que l'on veut dire et de commencer en disant voilà Seine-et-Marne Vivre En Grand, voilà ce que ça veut dire et on peut développer ça dans le champ de l'économique, du résidentiel, du tourisme, évidemment. Et puis, c'est aussi un moyen de faire de l'action collective. Vous savez qu'on en a parlé, il y a un grand besoin d'action collective dans ce département pour créer de l'unité et du développement. Cette marque aussi, elle va être portée par des ambassadeurs. Il y a déjà plus de 1 300 ambassadeurs qui se sont déclarés. Moi qui fais beaucoup de territoires, je peux vous dire que c'est déjà un résultat extrêmement encourageant alors que finalement on vient de sortir cette marque. C'est ce qui va nous permettre aussi de se trouver un étendard, un drapeau commun, soit pour économiquement aller travailler ensemble, aller sur des salons et dans le tourisme aussi. Puis chacun aussi, chacun des Seine-et-Marnais puisse se sentir appartenir pleinement à ce département. Nous passons à la diapo suivante. Vous vous souvenez ? On avait fait un diagnostic qui portait sur six grands sujets, puisque ce n'était pas un état des lieux, ce qu'on voulait faire, c'est identifier effectivement les grands sujets de l'attractivité.

Donc, je pense qu'on peut passer à la suivante. On avait une synthèse de diagnostic en 32 points qui nous avait amenés à 6 enjeux sur lesquels on va passer très rapidement aussi. Le premier sujet, c'est que finalement, quand dit le « ni-ni nous unit » c'est juste une formule pour dire qu'on est un territoire de contrastes en Seine-et-Marne, on le sait. Souvent, on était obligé de dire de faire du « et » comme Seine-et-Marne, d'ailleurs. On avait besoin de dire la Seine-et-Marne, c'est et de la ville et de la campagne, c'est le nord et le sud, etc.

Toutes ces manières de parler qui étaient finalement une bonne solution, mais en même temps consacré la dualité et le contraste. Ce que l'on a voulu faire dans cette démarche, c'est ajouter une étape, aller un peu plus loin que ce « et », aller vers quelque chose de très uni et de très hybride. Donc, le sujet, ce sont les liens plus que les contrastes du territoire qui vont être mis en avant. Le deuxième enjeu, c'est effectivement la démarche d'un territoire qui est fonctionnel et qui se pense fonctionnel. C'est vrai d'ailleurs. À la fois, on est un lieu où on loge des actifs de la région parisienne. On est un lieu où on accueille pour le loisir de la région parisienne et d'Île-de-France. On est un lieu où aussi, on accueille des entreprises et aussi parfois les déchets du Grand Paris. On est un lieu aussi qui nourrit cette Île-de-France. Mais tout cela est fonctionnel. L'idée, c'était de dire qu'on a besoin de mettre plus de cœur, plus d'humain là-dedans.

Et dans ce territoire qui, finalement, après le travail sur l'identité, a du mal à exister et qui a une identité un peu ténue par rapport à d'autres territoires, je prends des exemples très contrastés comme la Bretagne ou la Corse, évidemment, mais on a un peu de manque d'épaisseur sur l'identité et donc le sujet c'est - ce qui n'est pas une catastrophe - c'est plutôt de valoriser les Seine-et-Marnais parce que ce sont eux finalement, on s'en est aperçu quand on avait fait l'enquête auprès de 4 000 acteurs le côté très positif et très attaché des Seine-et-Marnais à leur département et on va s'appuyer là-dessus. Bien sûr, c'est un territoire où il faut gagner en valeur ajoutée parce qu'on a du potentiel là-dessus. Je ne développe pas plus que ça.

Et le sujet, et c'est une attente très forte de vos concitoyens et des Seine-et-Marnais, c'est que ce territoire doit être bienveillant avec son environnement et ses citoyens. Bienveillants, ça veut dire qu'il faut ménager ce territoire dans tous les sens du terme. Ménager au sens de ne pas le brutaliser, évidemment, mais aussi de le gérer comme un ménage, avec soin, attention, tant sur son sens de l'urbanisme, son organisation, etc. que sur ses sites web. Et puis, le dernier point, vous vous en souvenez, c'est que la Seine-et-Marne a une place anormalement faible en matière de couverture médicale. Et le sujet, c'est qu'on ne pouvait pas être crédible dans une démarche d'attractivité sans amener ce sujet-là dans les enjeux de premier plan. Parce que ne pas le faire aurait été contreproductif. Comment parler de tout ce qu'on vient de dire et finalement laisser de côté cette difficulté que nous avons, mais qu'on va affronter collectivement. Une marque, ça sert à ça aussi. Ce n'est pas le seul problème d'un service ou d'une collectivité. Collectivement, on va travailler à lutter contre ce désert médical existant pour rattraper les choses.

Voilà les six enjeux. On peut avancer ensuite sur la plateforme stratégique. Alors une plateforme stratégique, en fait, c'est simplement... C'est finalement de la méthodologie. C'est comment ce territoire finalement... Une stratégie de territoire, souvent, je prends l'exemple de dire c'est comme quelqu'un qui marche. On a une jambe qui est notre point d'appui à une autre jambe, un pied qui s'en va vers l'avant. Et donc, notre jambe d'appui, si j'ose dire, c'est la partie basse de la pyramide que vous voyez. C'est ce que nous sommes avec nos attributs, nos compétences. On essaye de choisir ce dont on veut parler. Les caractéristiques et les compétences sur lesquelles on s'appuie.

Et puis, on a une personnalité. Tous les territoires ne sont pas identiques, toutes les communautés territoriales. Parce qu'avant d'être un espace géographique, c'est une communauté territoriale. Elle a un style, une personnalité et c'est important d'être cohérent et en harmonie avec notre personnalité. Il y a des valeurs. Tout ça, c'est le socle. Ces valeurs, elles sont importantes tant pour tout un chacun, pour les entreprises. Les entreprises sont très attachées aux valeurs d'un territoire et c'est un territoire où les valeurs d'authenticité et de simplicité sont vraiment à l'œuvre.

La notion de respect est aussi quelque chose de fort, de même que l'intergénérationnel. Et puis aussi des valeurs de tradition et de famille qui sont très présentes chez vous. L'ambition, l'ambition et le positionnement, c'est l'autre jambe. C'est ce qui, à partir d'une vision d'avenir. Finalement cette Seine-et-Marne, dans ce monde tel qu'il est, Dieu sait, on est en train de le vivre, ce monde est à la fois changeant et incertain. Mais dans ce monde tel qu'il est quelle ambition pourrait formuler de manière singulière la Seine-et-Marne et quelle position elle pourrait prendre ? Et donc, on a travaillé là-dessus. La Seine-et-Marne, mais cela avait déjà été dit dans le travail sur le projet de territoire, comme on avait dit « c'est de France des possibles » c'était déjà une manière de dire que ce territoire, par sa taille notamment, mais par sa capacité d'accueil, par sa dynamique, il a une capacité à accueillir des projets. Ce sont des projets de vie, des projets d'entreprises, ce sont des projets personnels, des projets d'études, etc. Et donc de cette Ile de France des possibles, mais on voulait s'éloigner pour dire que nous ne sommes pas simplement un département de services pour l'Île-de-France. On voulait un peu gommer et trouver un peu d'autonomie. Notre ambition, c'est donc d'ouvrir le champ des possibles. Alors cette injonction, puisque c'en est une, elle s'applique à tout un chacun. La collectivité doit œuvrer pour que le champ des possibles s'ouvre pour ces acteurs, pour ses concitoyens. Et aussi, c'est une injonction qui intéresse chacun. Si je viens m'installer en Seine-et-Marne, finalement, ma vie peut prendre un nouveau tournant. Je peux m'épanouir, je peux monter un projet, je peux me réaliser. C'est quelque chose qui est très perçu par vos concitoyens. Hier, j'étais à Melun et je suis rentré et j'ai feuilleté un journal dans le train qui était resté là. Et dans ce journal - 20 minutes - il y avait un article sur les gens qui quittaient la ville. Je suis un tenant de ceux qui disent que les métropoles ont mangé leur pain blanc.

Dans cet article, on voyait que... le début c'était « partir à la campagne, c'est vivre plus grand ». Vous voyez que cette idée-là qu'on a, elle est très, très forte et que ce champ des possibles est très lié aussi à quelque chose de plus spacieux à cette notion d'ouverture. Et le positionnement, on l'a vu déjà. C'est ménager le territoire. C'est-à-dire une attitude où on va être respectueux du territoire. On va être prêt aussi à préparer toutes les transitions qui sont devant nous : transition énergétique, transition climatique, bien sûr, transition sanitaire. Ce sujet de ménager le territoire est extrêmement important. On peut passer à la diapo suivante.

Pour ça, il nous faut un étendard, un drapeau. Ça s'appelle la marque de territoire. On peut passer à la diapo suivante. Je voulais juste, très rapidement, vous expliquer, vous décoder un petit peu tout ce travail qui a été fait sur la forme puisque pour la plupart d'entre vous, bien évidemment, vous l'avez vu. L'idée, c'était de dire que nous voulions affirmer un moi territorial, faire unité et aussi faire preuve d'assurance. Et donc, on a détaché cette forme du département au sein de l'Île-de-France. Vous savez que cela représente la moitié du territoire francilien. On va utiliser cette forme de graphique. Et puis votre territoire a toujours eu de la séduction pour les artistes. Ce n'est pas anodin. On ne va pas en discuter longuement aujourd'hui, mais le fait que ce territoire puisse séduire et toucher la sensibilité des artistes nous laisse croire qu'il y a quelque chose et ce, quelque chose il est de l'ordre de la nature et du rapport de la nature à l'art. Et donc, on s'est inspiré des découpages de Matisse, notamment quand il fait ses formes. Et ces formes fluides nous paraissent aussi organiques, ce qui est une autre caractéristique aussi de la nature de votre territoire.

On peut passer à la diapo suivante. Ensuite, une fois qu'on a ce fond, on a travaillé sur une typo, c'est-à-dire une graphie des lettres qui soit très manuelle qui, justement, combine à la fois ce côté très naturel et ce côté artistique. Vous aurez, vous avez la possibilité de voir le détail de tout ça, mais cette notion de graphie et de liens était très importante parce qu'en reliant des lettres, on a aussi quelque chose qui révèle que nous sommes plutôt un territoire de liens plutôt qu'un lieu qui fait bien.

On a choisi des couleurs qui vous vont bien. Bien sûr, on ne l'a pas inventé. C'est sur un camaïeu de vert, mais sur lequel on va rajouter une note d'un jaune très solaire qui va nous permettre justement de réchauffer tout cela. On peut passer à la diapo suivante. Tout ça pour arriver à un bloc marque. Vous voyez, c'est cette forme de département qui est à la fois faite d'unité et de diversité, mais qui est très unie, dans laquelle se dessine à la main un Seine-et-Marne, qu'on peut aussi associer aux rivières, etc. mais qui montre que ce territoire... ce n'est pas parce qu'on est divers qu'on n'est pas unis. Uni, ça ne veut pas dire uniforme. Donc, ce territoire, il a cette chance d'avoir plein de caractéristiques différentes, mais pour autant, ça fait de l'unité.

On a un mot Seine-et-Marne qui est très statutaire. On a une couleur forte. Là, on est sur un vert très sapin, mais en fait, on se rapproche du noir. Et le noir donne du statutaire au bloc marque d'une manière générale. Seine-et-Marne est très bien plantée, mais avec ce « et » un peu espiègle qui va relier Seine-et-Marne qui va donner un côté vivant qui fait penser à la jeunesse, qui fait penser aux enfants. Et puis, vivre en grand, c'est cette signature qui veut dire beaucoup de choses. En grand, c'est votre territoire parce que c'est sa caractéristique principale. Et vivre parce que c'est un territoire à vivre. Vivre en grand, cette mécanique-là, vous voyez bien qu'elle fonctionne. On peut l'utiliser de mille manières. Mais venir en Seine-et-Marne, c'est effectivement élargir le champ des possibles, puisque c'est ça finalement notre promesse à nos clients, qu'ils soient résidents ou des acteurs. Et puis, je fais juste cette incise. Quand on parle d'attractivité, ce n'est pas seulement pour attirer des gens l'attractivité, mais pour ceux qui vivent en Seine-et-Marne, c'est de l'attachement. On a besoin de travailler cet attachement. Voilà, donc cette signature vivre en grand, on vient d'en parler. Je pense qu'on en est arrivé au bout de cet explosé. Non.

Alors, comment on pourrait traduire ? Il y a mille manières. Le Président, tout à l'heure, disait finalement là où on est, c'est un point zéro. C'est un début, c'est un commencement et c'est tout à fait juste. C'est-à-dire qu'il va falloir ouvrir, développer ce sujet du vivre en grand, en faire un vrai sujet de communication. Vivre en grand, ça veut dire vivre en connexion avec la nature des espaces. On a plus d'air, plus d'espace. Ça veut dire qu'on a de la place pour des projets, pour concrétiser ses rêves. Cela veut dire aussi qu'on peut voir grand. On peut s'autoriser de l'ambition. Et derrière c'est cette idée d'autonomie et de liberté qui est très présente chez vous. Élargir le champ des possibles, on l'a vu, et le champ des possibles n'est pas un terme anodin dans ce territoire avec son agriculture puissante. Et vivre en grand, c'est penser son avenir, c'est une offre d'éducation, de formation qui va être importante de développer. Vivre en grand, c'est aussi cette notion de grandir. Et puis, il y en a encore d'autres qui vont s'afficher, je pense. Voilà, C'est plutôt le volet du ménagement et du vivre heureux aussi. C'est vivre bien. La santé, c'est important. Avoir de bons produits, bien se nourrir. La santé par la nutrition. C'est vivre sans s'ennuyer, c'est vivre avec les autres. Des liens, des communautés. Il y a cet esprit village aussi.

Vous êtes un département qui est particulier parce que c'est un département sans métropole. Donc, on n'est pas dans un sujet urbain / rural, on est dans un sujet d'hybridation et ça, c'est intéressant. Il y a une demande du côté des gens qui sont plus du côté urbain d'avoir de la nature et de ceux qui sont du côté plutôt rural d'avoir aussi de l'activité. On est bien au cœur du sujet. C'est vivre après le travail. Il n'y a pas que le travail dans la vie C'est se ménager dans un territoire ménager, mais c'est aussi avoir de l'intensité, de la dynamique, de la vitalité. Vous voyez, tout ça existe. On ne fait pas de marque, on ne fait pas de stratégie sans preuve produits. C'est toujours ma jambe d'appui, mais c'est aussi tout un programme sur lequel on peut s'améliorer, développer. Mais comme je dis souvent, il vaut mieux travailler ses talents que corriger ses défauts.

Maintenant, je vais laisser la parole pour la communication. Mais ce bloc marque, c'est un repère. C'est un étendard. C'est une sorte de petit *moto* qui dit que l'on est uni dans ce territoire et qu'on a beaucoup d'ambition pour lui. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. On peut voir le plan de communication.

Mme CAMIERE. En interne, il s'agit tout d'abord de fédérer vraiment tout le monde autour de la marque. C'est pour ça qu'on a dévoilé cette marque hier lors du Conseil stratégique pour permettre à tous les acteurs du territoire, élus, acteurs économiques, sociaux seine-et-marnais de s'approprier vraiment cette marque partagée de territoire pour s'en servir comme d'un vivier, notamment dans le cadre du plan de relance touristique et économique. Et puis, c'est aussi vraiment interpeller tous les Seine-et-Marnais pour les inciter à adhérer à cette démarche et devenir ambassadeurs pour faire grandir le réseau d'ambassadeurs qui a déjà été construit et qui a commencé à se construire pendant toute la démarche. Comme vous le disiez tout à l'heure, il y a déjà 1 300 ambassadeurs, ce qui est énorme. Il y a un vrai enjeu interne.

En externe, il s'agit bien sûr de faire rayonner la Seine-et-Marne. Valoriser l'attractivité du territoire, à la fois sur le plan résidentiel, économique et touristique. Et utiliser cette marque vraiment comme le fer de lance de la relance touristique pour vendre la destination Seine-et-Marne. C'est pour cela qu'on a un gros plan communication cet été, où on a vraiment le lancement de la marque qui rejoint la relance touristique pour vendre, et attirer à la fois des Franciliens, mais aussi plus largement des Français en Seine-et-Marne cet été.

Concernant le calendrier de lancement, on a un lancement qui s'étale sur tout l'été, avec un dévoilement hier devant le conseil stratégique et puis lors d'une conférence de presse avec des retombées média qui vont s'étaler sur plusieurs jours, y compris en National. Un communiqué de presse national qui a été diffusé hier pour la presse nationale, mais aussi spécialisée économique, touristique.

On a dû adapter un petit peu les modalités de ce lancement, évidemment, au regard de la crise sanitaire, avec l'impossibilité de faire le gros événement de lancement qui était prévu initialement. On ne peut pas réunir à 1 000 personnes aujourd'hui. Donc on a trouvé une solution, qui est une opération de *street marketing* qui va se dérouler cet été sur l'ensemble du territoire. Une opération autour d'un passeport touristique que je vous présenterai juste après. Et ensuite une campagne d'attractivité multisupport qui va se dérouler à la fois avec des partenariats média et campagnes d'affichage bien sûr, en Seine-et-Marne et hors Seine-et-Marne. Une campagne digitale et un plan média, bien sûr.

Donc, déjà les supports de la marque, puisqu'on a lancé hier une plateforme seineetmarnevivreengrand.fr créée par Seine-et-Marne Attractivité que je vous invite à découvrir. Elle présente la marque dans le détail, avec la possibilité de devenir partenaire pour les acteurs économiques, notamment, ou de devenir ambassadeur pour tous les Seine-et-Marnais. Il y a un hashtag [seineetmarnevivreengrand](https://twitter.com/seineetmarnevivreengrand) qui a été créé et actif hier sur les réseaux sociaux. Un compte Twitter de la marque aussi a été lancé dès hier et je vous invite à découvrir et à suivre. Il y aura un compte Instagram par la suite qui sera créé pour la marque Seine-et-Marne Vivre en Grand. Et puis aussi un magazine digital de l'été créé par SMA qui vraiment accompagner le lancement de la marque aussi aux couleurs de la marque avec une campagne d'affichage et qui est construit autour de six envies pour découvrir le territoire. Et c'est en s'appuyant sur ce magazine digital aussi et son offre qu'on a construit notre opération de *street marketing*.

Cette opération de *street marketing* consiste à distribuer aux Seine-et-Marnais et aux visiteurs un passeport touristique qui se présente sous la forme d'un vrai petit passeport. Je ne sais pas si vous voyez, mais en tout cas, voilà. De toute manière, on vous distribuera la semaine prochaine à la séance en présentielle, le kit de lancement qui comprend ce passeport touristique. Les animateurs vont être présents samedi à Meaux et à Chelles et dimanche à Provins et à Fontainebleau pour aller au-devant des gens et leur distribuer ce petit document qui sera disponible également dans l'ensemble des offices de tourisme du département, avec un lancement du coup sur l'ensemble du territoire. Et donc, ce passeport propose une offre touristique autour des six envies du magazine digital, pour inviter chacun à découvrir, à s'évader, à apprendre, à décompresser, etc. C'est donc un concept ludique qui pourra animer toute la saison touristique et qui est conçu pour faire grandir le réseau d'ambassadeurs. Puisque, en fait, à chaque fois que vous vous présentez sur un site avec le passeport, vous recevez un petit stickers sous forme de tampon. Et au bout de cinq tampons, vous recevez un diplôme d'ambassadeur, des cadeaux inscriptions à jeux-concours, etc. Et puis, au bout de dix, c'est une étape encore au-dessus. C'est comme cela qu'on va faire grandir notre réseau d'ambassadeur. Autre dispositif, un partenariat important avec Next Media Solutions, qui comprend notamment BFM TV, BFM Paris, BFM TV.COM et RMC Île-de-France.

C'est un partenariat qui va nous permettre quand même d'avoir un impact assez fort sur le lancement et de toucher beaucoup de gens pour asseoir la notoriété de cette marque. BFM TV, c'est plusieurs millions de téléspectateurs par jour. BFM Paris c'est 100 000 par jour. Donc voilà, on aura un spot de 20 secondes impactant pour vendre le territoire national pendant six jours à partir du 29 juin. Et dans la foulée, en même temps, une campagne plus diversifiée qui va démarrer sur BFM Paris avec ce spot de 20 secondes, mais aussi un film de 1 minute qui s'appuie vraiment sur des ambassadeurs. Ce sont des Seine-et-Marnais qui parlent de la Seine-et-Marne et qui font découvrir ses atouts, ses pépites. Un film aussi de 3 minutes, institutionnel plus long, qui permet de présenter l'ensemble du projet et puis un sponsoring météo qui va permettre pendant un mois de présenter la météo avec Seine-et-Marne Vivre en Grand.

On a bien sûr une campagne d'affichage qui va démarrer aussi début juillet avec les abribus départementaux, mais aussi une campagne métro à Paris pendant 7 à 14 jours, et puis de l'affichage digital avec notamment l'écran géant de La Défense, mais aussi d'autres sites

stratégiques en Île-de-France pour vendre la Seine-et-Marne et la destination Seine-et-Marne touristique cet été. On va au-delà puisqu'on va faire une campagne d'affichage en province en juillet dans plusieurs villes de régions limitrophes : Orléans, Dijon, Évreux, Beauvais, Troyes, Auxerre, Chartres, Chalons en Champagne. Ce sont plus de 1 000 faces au total pendant sept jours, ce qui permettra d'être à la fois dans une démarche de promotion touristique et qui s'appuie sur cette marque. Et puis, on a une toute une série d'autres dispositifs : relations presse, d'autres partenariats média. On va faire un numéro spécial avec le moniteur. On va faire un magazine via Grand Paris qui va sortir sous peu. Donc, tout ça va s'étaler, en fait, pour faire vivre vraiment ce lancement de la marque, sur les prochaines semaines. Il y a aussi une campagne digitale avec notamment Waze et Leboncoin, ainsi que des insertions presse. On va relayer auprès de l'ensemble des maires un petit kit presse pour les inciter à relayer dans leurs propres supports cette marque pour la faire connaître. Et puis, une box nouveaux arrivants sera envoyée en juillet à tous les nouveaux habitants de Seine-et-Marne, installés depuis moins de six mois. Ce sera une box aux couleurs de la Seine-et-Marne, avec des documents d'information sur département, mais aussi qui les invite à devenir ambassadeur. Il y aura le passeport touristique et cela permettra de faire connaître le territoire.

Et puis, au-delà, bien sûr, c'est une marque qu'il va falloir faire vivre de façon continue et crescendo sur les prochains mois et les prochaines années. Donc, il y aura plusieurs temps forts au-delà de l'été, notamment le 59e congrès de l'Union des maires de Seine-et-Marne, le 25 septembre, sera l'occasion de vraiment afficher cette nouvelle identité. Et puis d'autres événements au-delà, la campagne de 2021, qui va aussi remettre un coup de projecteur sur cette marque.

M. LE PRÉSIDENT. Participer à la fois à l'élaboration de la marque et puis aussi au plan de communication, c'était dans des périodes quand même qui étaient relativement compliquées. Beaucoup de personnes ont participé. Il y a eu une concertation forte des Seine-et-Marnais par des enquêtes, par des questionnaires, des groupes de travail avec des chefs d'entreprises, avec la vie associative, avec les élus, etc. et on arrive vraiment à une synthèse aujourd'hui.

Comme cela a été dit, au départ nous voulions faire deux communications : une communication pour la marque et une communication pour plan de tourisme. Mais vu les événements, nous avons choisi de regrouper nos moyens pour, en fin de compte, ne faire qu'une campagne de communication et de l'avancer maintenant pour que nous puissions bénéficier de l'impact de cette communication pour favoriser le tourisme seine-et-marnais qui, vous le savez, est en crise puisque depuis plusieurs mois, ils n'ont pas pu faire d'activités.

Quand je parle du tourisme, ce sont évidemment les grands acteurs touristiques, mais également le commerce de proximité, les petits restaurants, les petits hôtels, etc. C'est tout ce qui fait le tissu économique de notre département.

Yves JAUNAUX vient de nous rejoindre. On l'accueille bien évidemment. Est-ce que vous avez sur cette présentation des remarques ou des points à voir. Non, pas de remarques ? Merci.

Alors, un petit mot avant d'attaquer la séance et de passer la parole à Vincent. D'abord, je voudrais vous dire que j'étais heureux, bien sûr, de vous retrouver pour cette dernière séance. Vous savez quel va être en deux temps, aujourd'hui en visio et vendredi prochain, nous retrouverons physiquement. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais remercier, enfin féliciter surtout un certain nombre de membres de notre assemblée pour leur élection au poste de maire. Pour certains, c'est un second, voire un troisième mandat. Brice par exemple à Chelles ou Daisy à Courquetaine, Xavier à Courtry, Isoline à Diant, Anne-Laure à Féroles-Attily, Jean-Marc à Grisy-Suisnes, Ugo à La Ferté-sous-Jouarre, Franck au Mée-sur-Seine, Olivier LAVENKA à Provins, Sinclair VOURIOT à Vaires. Et puis, il y a également deux conseillères

départementales qui ont été élues pour la première fois, à Coulommiers pour Laurence et à Donnemarie-Dontilly pour Sandrine. J'espère que je n'ai oublié personne.

J'espère naturellement pouvoir, dans quelques jours, en féliciter un certain nombre d'autres. J'en profite également pour vous faire part de la présence à nos côtés, alors de façon virtuelle, de collégiens. Ils nous ont apporté une aide précieuse pour la définition du parcours éducatif. Tout à l'heure, nous évoquerons ce point dans la présentation du rapport 5/03, donc je voulais les saluer et les remercier à la fois d'être présents et à la fois de tout le travail qu'ils nous ont fait, qu'ils ont fait pour nous aider à mettre en place ce parcours.

Cette séance est consacrée à la traditionnelle analyse du compte administratif et de la première décision modificative de l'année. Et puis elle aura un plus, puisqu'elle débattrait également de notre plan départemental de résilience. La résilience, c'est l'art de naviguer dans les temps, comme l'a décrit Boris Cyrulnik. Cette crise sanitaire a été réellement vécue comme un traumatisme, comme un choc violent, pour de nombreux Seine-et-Marne. Ceux qui étaient en première ligne, bien sûr, nos médecins, infirmières, mais aussi urgentistes, pompiers, mais également tous ceux qui sont restés à l'arrière, confinés. Et puis, tous ceux qui ont assuré la vie du quotidien. Ces confinés qui se sont vus privés de leur travail, de leurs revenus, de leur clientèle. Pas un secteur, sauf exception, n'a été épargné en Seine-et-Marne. S'il est bien sûr encore trop tôt pour chiffrer le coût global de cette crise pour notre économie départementale, il n'est pas trop tard, bien sûr, pour agir en faveur du soutien à la relance générale de l'activité. Face à cette crise sans précédent, l'État a sorti les grands moyens : fonds de solidarité de 7 milliards qui a bénéficié à près de 40 000 entreprises seine-et-marnaises ; un dispositif de chômage partiel qui a concerné 300 000 salariés dans le département. Des prêts garantis par l'État. Une palette de plans de soutien aux différents secteurs les plus impactés.

Pourtant, nous l'avons vu, l'État ne peut pas tout, pour paraphraser un ancien Premier ministre. Et surtout, il ne peut pas grand-chose sans les collectivités territoriales, au premier rang desquelles le Département. Nous en avons eu, hélas, la preuve grandeur nature. Cette crise a été en cela un révélateur. Par notre gestion de crise, par notre rôle moteur, facilitateur et en rassemblant les territoires, par notre inventivité, notre réactivité, notre disponibilité, nous avons montré que le Département, au même titre que la commune, reste bel et bien un échelon indispensable de l'action locale. Nous avons prouvé qu'il fallait plus que jamais faire confiance à ceux qui, comme l'a dit le Président Macron lui-même, ont su faire preuve d'ingéniosité, d'efficacité et de solidarité durant la crise.

Et de même que l'État ne peut pas tout, il ne peut pas aider tout le monde. C'est pourquoi, dès les premières semaines de la crise sanitaire, et passé les premières mesures urgentes d'assistance aux personnels soignants, aux personnes les plus vulnérables, nous avons décidé, avec Olivier LAVENKA, un plan général de soutien aux secteurs les plus impactés par le Covid. Un plan sans précédent d'un montant de 45 millions d'euros, dont 35 millions d'investissement et un panel de mesures de soutien et de relance construites en concertation avec les chambres consulaires.

Ces mesures se traduisent globalement par des fonds de soutien à la trésorerie sous forme d'avances remboursables ou d'aides directes, par des aides au redémarrage de l'activité, notamment en matière d'acquisition de matériel de protection de charges fixes ou encore par l'intermédiaire de la commande publique pour relancer les carnets de commandes des entreprises. Ciblées sur les secteurs clés de notre économie locale agriculteurs, artisans, commerçants, acteurs du tourisme, de la culture et du sport, elles seront également destinées aux Seine-et-Marnais les plus fragilisés et j'y tiens beaucoup.

Fragilisés par cette crise sanitaire sur le plan économique et social, à travers le renforcement de dispositifs tels que le Fonds de solidarité logement, l'adaptation de notre politique du juste droit pour les bénéficiaires des minima sociaux ou encore un accompagnement financier des associations caritatives départementales. Le plan de

communication qui vous a été présenté à l'instant et notre marque de territoire vont en appui à ce plan de relance. En effet, la relance de nombreux secteurs de l'économie départementale dépend de notre faculté à attirer en Seine-et-Marne de nouveaux visiteurs dès cet été. Et comme cela a été dit, notre marque territoriale s'inscrit pleinement dans cette optique. Tout cela n'a été possible que grâce à la mobilisation. La vôtre bien évidemment, celle de l'ensemble des services, l'ensemble des forces vives du Département et bien sûr grâce à votre confiance. Je tiens à vous féliciter et vous en remercie.

Maintenant, nous allons pouvoir passer à l'examen des rapports. Il y en a 48. Avant, je vais passer la parole à Vincent.

M. ÉBLÉ. Oui, merci Monsieur le Président. Chers collègues, nous venons de traverser une période sans équivalent qui a conduit les autorités publiques nationales et locales à adapter leurs politiques publiques et à répondre aux urgences sanitaires générées par la crise dite du Covid 19 d'abord, puis à leurs conséquences économiques et sociales ensuite. Cette évolution et adaptation des politiques publiques, cette action sanitaire et sociale, nous la validons totalement, car elle est une réponse obligée à une situation d'exception. J'en profite pour féliciter et remercier l'ensemble des soignants, aidants et professionnels de toutes catégories confrontés aux risques de la pandémie pour la poursuite de leur mission et pour leur dévouement.

Néanmoins, dans un tel contexte, il est une exigence qui demeure inchangée. Je veux parler de l'exigence démocratique et de celle de la nécessaire cohésion dans l'action des composantes politiques de notre pays comme de nos assemblées territoriales. Monsieur le Président, je veux vous dire solennellement que les élus du groupe auquel j'appartiens et moi-même avons été surpris et heurtés qu'au mépris de la loi, pourtant précise sur ce point, et malgré plusieurs observations adressées depuis l'alternance politique de 2015 à l'exécutif départemental, vous ayez cru devoir communiquer au nom de notre collectivité sans respecter la possibilité d'expression que vous devez accorder à l'opposition départementale sur tout support de communication, quel qu'il soit.

Si un tel mépris à l'égard de ce que représente votre opposition dans ce département devait vous conduire au renouvellement d'une attitude d'ostracisme et de refus de pluralisme dans la communication institutionnelle du Conseil départemental, nous serions contraints de défendre les droits des groupes d'opposition par tout moyen légal devant les juridictions administratives compétentes. Par ailleurs, vous n'ignorez pas que ce sont déroulées dès mars dernier, et se poursuivent en ce mois de juin, des élections municipales et intercommunales dans l'ensemble des communes françaises et dans environ 500 communes de Seine-et-Marne.

Là encore, la loi demande une certaine retenue dans l'expression des élus sortants bénéficiant de moyens publics qui ne peuvent et ne doivent servir à déséquilibrer à leur bénéfice le jeu traditionnel des échéances démocratiques. Outre le fait que vous ayez méconnu cette règle dans une publication magazine de l'intercommunalité que vous présidez en vous affichant comme auteur, avec larges photos, d'un éditorial signé sur une double page, sur la question sensible de la distribution de masques achetés par notre collectivité départementale et mis à disposition de Seine-et-Marnais, professionnels de santé, paramédicaux, personnels de soins, d'assistance et d'aide aux personnes vulnérables et par la suite, plus largement, aux citoyens eux-mêmes dans leur grande diversité, vous avez fait le choix d'être relayé dans la proximité par les conseillers départementaux, puis par les communes. Très bien. Nous avons validé ce choix. Mais comment avez-vous pu vous adresser par courrier à en-tête du département à une fraction des électeurs de la commune dans laquelle vous êtes-vous même candidat pour mettre en cause certains de vos adversaires aux municipales, rapportant des faits formellement contestés par ces derniers et dont nous savons qu'ils se sont produits ailleurs sans qu'aucune réaction n'ait été enregistrée ?

Il s'agit tout bonnement d'un usage électoral abusif et illégal des moyens du Conseil départemental et nous souhaitons le dénoncer ici de la façon la plus formelle et la plus vive. Merci de votre écoute et bonne séance de travail à tous.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, mais je pense qu'il y a un certain nombre de choses. Le droit à l'information, il est comme il a toujours été dans les magazines, etc. Quant au problème des masques, chacun a géré ces masques dans les communes comme il le voulait, et il y a nombre de maires, etc. qui ont fait la publicité sur les masques du Département. Il suffit de regarder Facebook. Si c'était le Département qui les avait distribués lui-même, les maires qu'ils soient sortants ou pas sortants, n'auraient pas bénéficié de cette publicité.

Quant au fait que vous évoquez le magazine de Moret Seine et Loing, c'est un magazine tout à fait normal comme il a pu y en avoir des dizaines et des dizaines dans toutes les communes de Seine-et-Marne et de France. Quant au courrier qui a été fait sur une des communes que vous évoquez, c'est une très mauvaise organisation qui a été faite sur cette commune puisqu'en fin de compte, il avait été donné 5 300 masques à la commune, c'est-à-dire plus que le nombre d'habitants. On a trouvé le moyen de me dire, dans la lettre de cette commune, de dire qu'il n'y avait pas eu assez de masques du Département alors que je vous rappelle qu'il y avait des masques que pour les personnes de plus de 11 ans. Et à côté, on faisait de la distribution sur les marchés en disant voilà les masques, sans citer que c'était ceux du Département. Donc, à un moment, il faut aussi remettre les choses à plat et remettre les choses correctement.

Il faut faire attention. Les masques avaient été donnés correctement et à un moment donné, quand on attaque le Département dans une lettre communale en disant qu'il n'y a pas eu assez de masques alors qu'il y en a eu plus que la population, à un moment, le Président du Département doit mettre de l'ordre. C'est ce qui a été fait.

Voilà. Donc sur la séance, je vous informe qu'il y aura un rajout du rapport 2/04 sur une convention de soutien à la politique de réserve militaire. Par contre, il y aura le retrait du 4/02 qui concernait les contrats locaux de santé notamment de Melun Val de Seine puisque ce n'est pas passé dans les conseils de ces communautés.

Je vous propose de commencer la séance par l'examen des rapports budgétaires et ensuite de passer aux rapports de la série 5 parce que, comme je vous le disais tout à l'heure, nous sommes suivis en direct par les élèves de trois collèges : le Collège du Montois de Donnemarie-Dontilly, le Collège Louis Braille d'Esbly et le Collège Charles-Péguy de Verneuil l'Étang, ce qui va permettre après de les libérer. Et donc, nous avons 47 rapports à examiner.

N° 0/01

M. LE PRÉSIDENT. Il concerne les procès-verbaux des 7 février et 3 avril. Y a-t-il des observations ? Tout le monde est d'accord pour les adopter.

N° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Ce rapport concerne le compte de gestion du comptable public. C'est Daisy.

Mme LUCZAK. Bonjour à tous. Oui, donc, rapport habituel qui concerne les comptes de gestion du payeur départemental relatifs au budget général et aux budgets annexes qui sont soumis à votre approbation aujourd'hui. Bien sûr, l'examen des comptes présentés par le payeur départemental permet de constater qu'ils sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs soumis à votre approbation au cours de cette séance et qu'il n'appelle ni observations ni réserves. Donc, je vous propose d'en donner acte à Madame le payeur départemental.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème particulier ? Tout le monde est d'accord. Très bien, merci.

N° 7/02

M. LE PRÉSIDENT. Sur le compte administratif, il y a l'affectation du résultat. Daisy.

Mme LUCZAK. Oui, on a une présentation. Le projet de ce compte administratif 2019, qu'on l'ait bien en mémoire. En 2020, on aura forcément d'autres événements qui viendront impacter notre compte administratif. Pour 2019, à l'aune des premiers impacts sur les finances départementales, de la crise sanitaire que nous vivons et qui seront illustrés dès la présentation de la DM1 qui va suivre, il est plus que nécessaire de rappeler le bien-fondé de la stratégie financière du Département menée par la majorité depuis le début du mandat.

C'est en effet grâce à la gestion financière saine et vertueuse du Département que nous sommes aujourd'hui à même de contenir les effets de la crise sanitaire et de poursuivre nos projets pour la collectivité de manière sereine. En effet, le compte administratif pour 2019 traduit une nouvelle amélioration des grands équilibres financiers du budget du Département. Quelques chiffres qui démontrent cet équilibre : les dépenses réelles de fonctionnement qui présentent une augmentation de 1,8 %, soit 19,3 millions alors que les recettes de fonctionnement ont progressé plus rapidement sans hausse fiscale je le rappelle, de 3,6 % donc à hauteur de 45,7 millions.

Dès lors, l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement a encore progressé pour atteindre 225,7 millions, contre 199,3 au CA de 2018. Et pour 2017, nous étions à un niveau de 180,8 millions d'euros. Le taux d'épargne brute se situe à 17 % en 2019. Le Département respecte, comme il s'y était engagé, le pacte financier avec l'État. En investissement, les dépenses 2019 ont été de 325,8 millions d'euros hors déficit et les recettes de 105,3 millions d'euros hors excédent, soit un besoin de financement de 220,5 millions.

Sur ce graphique que vous avez l'habitude maintenant d'interpréter, vous avez au total un excédent de 2019 de 5,2 millions d'euros. Il se cumulera avec l'excédent antérieur de 27,8 millions d'euros, ce qui fait ressortir, après financement, des reports de 2019 sur 2020 à hauteur de 2,5 millions d'euros. En conséquence, le résultat net disponible à reprendre au budget supplémentaire 2020 à 30,6 millions d'euros, contre 23,6 millions d'euros au BS 2019.

Les taux de réalisation, c'est aussi un indicateur sur la bonne tenue de notre compte administratif. Le taux de réalisation, il a atteint 98,9 %. Il est égal à celui constaté en 2018. Par ailleurs, au niveau de l'investissement, le taux de réalisation des dépenses est équivalent à celui de 2018, avec 94,5 % du taux d'exécution, alors même que les dépenses d'équipement ont augmenté de 23 % entre 2018 et 2019.

Concernant l'évolution de l'épargne brute dégagée sur la section de fonctionnement, elle s'établit à 225,7 millions d'euros en 2019, soit un taux de 17 % d'épargne brute. Bien au-delà de la cible 12 %. Le ratio de solvabilité, rapport entre le stock de dette à long terme, 657,4 millions d'euros et l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, soit 225,7 millions d'euros, s'améliore sensiblement fin 2019, puisqu'il s'établit à 2,9 ans, contre 3,6 années à fin 2018.

L'amélioration de la situation financière du Département amorcée en 2015, comme le montre le graphique projeté, se trouve encore consolidée à l'issue de la gestion de l'année 2019.

À fin 2019, le stock de dette long terme du Département a diminué de 68,7 millions d'euros par rapport à son niveau à fin 2018. Les remboursements à hauteur de 113,7 millions d'euros étant supérieurs aux mobilisations d'emprunt à long terme à hauteur de 45 millions d'euros. Le stock de dette à long terme bancaire et obligataire s'établit à 657,4 millions d'euros à fin 2019, contre 726,1 millions d'euros à fin 2018. La capacité de désendettement qui est le rapport entre le stock de dette à long terme et l'épargne brute dégagée par la section fonctionnement, s'améliore sensiblement fin 2019, puisqu'il s'établit à 2,9 années, contre 3,6 années à fin 2018.

L'amélioration de la situation financière du Département, qui, bien sûr, avait d'abord été amorcée dès 2015, comme le montre le graphique que vous avez, se trouve encore consolidée

à l'issue de la gestion. 2019. Depuis 2015, le stock de dette a ainsi diminué de plus d'un quart. Vous trouverez le détail de la gestion de dette au titre de l'année 2019 dans un rapport.

Concernant le suivi des engagements pris dans le cadre du pacte financier, le Département se situe en deçà de la norme d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Un écart de moins 18,5 millions d'euros par rapport à la limite du pacte pour 2019 et améliore son objectif de désendettement. Un écart de 68,7 millions d'euros par rapport à ce qui avait été contracté.

La comparaison avec le compte administratif de l'année 2018 concernant l'évolution des recettes en 2019, celles de fonctionnement, présentent une évolution de 3,6 % par rapport à 2018, principalement sur les produits de la fiscalité indirecte à hauteur de 4,7 % de plus, grâce à la poursuite du dynamisme du marché immobilier qui a encore fait progresser le produit des droits de mutation, une hausse de 8 %, mais également aux produits de la fiscalité directe à hauteur de 4 %. À l'inverse, les dotations et participations stagnent sous l'effet de la baisse des dotations et participations de l'État à hauteur de 2,7 millions d'euros, soit -2 %.

Concernant toujours cette comparaison avec le compte administratif 2018, les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,8 % par rapport à 2019, avec des dépenses opérationnelles hors fonds de péréquation et frais financiers qui ont évolué de 1,5 %.

La Mission Solidarité présente une progression de ses dépenses par rapport à celle de 2018 à +13,5 millions d'euros. Les dépenses allocations RSA ont augmenté + 3,5 % d'euros, ce qui équivaut à 6 millions, ainsi que les secteurs des personnes âgées + 4,7 %. Le secteur des handicapés + 2,3 %. Après une forte croissance entre 2016 et 2018, portée par la progression de l'accueil des mineurs non accompagnés, les dépenses réalisées dans le secteur de l'enfance se stabilisent à 172,8 millions d'euros.

Deux autres secteurs ont également progressé. Les dépenses de l'éducation + 1,5 million d'euros, ce qui équivaut à plus 4,4 %, mais également les versements de fiscalité pour +18,9 % pour atteindre le montant de 36,2 millions d'euros.

Concernant les secteurs en baisse, les diminutions sont à relever. Sur l'ensemble, les dépenses de personnel diminuent à - 1,6 %, soit un montant global de 223,6 millions d'euros, y compris celles relatives aux assistants familiaux. De plus, grâce à la gestion active mais prudente de la dette et au maintien des taux d'intérêt bas, les frais financiers ont diminué de 2,4 millions d'euros pour atteindre 14,4 millions d'euros, contre 16,9 en 2018.

Les investissements au compte administratif 2019. Les recettes d'équipement présentent en 2019, un niveau en augmentation sensible puisqu'elles s'élèvent à 60,3 millions d'euros, du fait notamment de la recette liée au nouveau fonds de solidarité interdépartementale d'investissement, le FSII, à hauteur de 25,4 millions d'euros.

La relance des dépenses d'équipement est confortée avec une progression de 23 %, soit + 39,7 millions, pour atteindre le montant de 212 millions d'euros contre 172,4 millions d'euros en 2018.

Les investissements par politique sur le compte administratif de l'année écoulée. Les dépenses en faveur de l'éducation : 81,6 millions d'euros demeurent le premier poste d'investissement avec 39 % des dépenses totales, soit une progression de 22 % faisant suite à une évolution l'année passée de 21 %. La relance également des investissements routiers se traduit dans le compte administratif 2019 par une augmentation de la réalisation des dépenses de +5,3 % pour un montant final de 56,5 millions. Le secteur des transports a aussi progressé à 3,2 millions d'euros, pour un montant global de 5,1 millions d'euros.

Également, les réalisations en matière de développement local progressent de 6,9 %. C'est un montant total de près de 29 millions. Et pour terminer, il faut mentionner une contribution de 13,1 millions d'euros au fonds de solidarité interdépartemental d'investissement FSII. Mais en contrepartie de cette dépense, je vous le rappelle sur la *slide* d'avant, le Département avait prévu, ce même fonds avait reçu 25 millions.

C'est à vous, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Je vais passer la Présidence à Olivier pour qu'il officie. Je vais sortir.

M. LE PRÉSIDENT DE SEANCE. Chers collègues, est-ce que cette présentation précise de Daisy d'un excellent compte administratif 2019 appelle des observations, des interrogations ou des questions avant de céder la parole aux présidents de groupe ? Non.

Dans l'ordre du tirage au sort, la parole revient à Jean-Louis et ensuite à Smaïl. Jean-Louis, tu as la parole. Il ne nous entend pas. Je vous propose qu'on passe la parole à Smaïl, puis à Jean-Louis quand le problème technique sera réglé.

M. DJÉBARA. Monsieur le Président, mes chers Collègues. Merci tout d'abord aux services pour le travail effectué en amont de cette série.

2019 fut finalement similaire aux années précédentes. Vos orientations ne varient pas avec des coupes sombres dans un secteur pourtant essentiel et refus de prise en compte. 2019 est à nouveau une année présentant un excédent de clôture important. Mais à quel prix ? Celui, tout d'abord, de la suppression pure et simple de dispositifs utiles aux Seine-et-Marnais et d'une réduction drastique des subventions aux associations, qu'elles soient culturelles, sportives, environnementales, de jeunesse ou agissant pour la cohésion sociale. La politique menée depuis 2015 vise la contraction des dépenses de fonctionnement sans réelle cohérence d'ailleurs. La baisse des dépenses quoi qu'il en coûte, quitte à aller plus loin que le pacte de Cahors. Cet excédent de clôture provient aussi d'une hausse recette fiscale d'environ 5 % par an, essentiellement en provenance des DMTO et de la taxe sur le foncier bâti. L'augmentation sur le foncier bâti en 2016, toujours applicable, a rapporté près de 48 millions d'euros ajoutés aux autres recettes fiscales, la baisse des dotations a largement été compensée, alors qu'il s'agissait de votre principal argument.

Seine-et-Marne a pu profiter ces dernières années de recettes importantes grâce aux dynamiques fiscales. Mais ces recettes sont fortement dépendantes du contexte économique. Or les mois difficiles pointent et il faudra miser sur d'autres choses que la seule logique de désendettement. Notons d'ailleurs que vos choix financiers, notamment en matière d'emprunt obligataire, visent à reporter de rembourser le capital. Des sommes importantes devront être déboursées jusqu'en 2025.

Si l'on regarde la photo de 2019, comme nous y invite le compte administratif, on voit toujours quelles sont vos priorités et surtout, quels secteurs n'en sont pas et pire, ceux qui continuent d'être abandonnés. Il n'y aura toujours eu de prise en compte des enjeux environnementaux comme je le disais en introduction de mon propos. Vous nous donnez le sentiment désagréable que la question climatique n'existe pas en Seine-et-Marne. Les investissements du Département en matière environnementale sont toujours en chute libre depuis 2014 à -40 %. Même chose en fonctionnement – 35 %. C'est une grave erreur face à l'histoire. Nous regrettons vos choix en la matière.

Les moyens en faveur de la jeunesse sont toujours réduits à peau de chagrin -50 % depuis 2015. Rendez-vous compte, 600 000 euros sur un budget de 1,6 milliard, soit 0,003 %. Dans un Département où un habitant sur trois a moins de 24 ans, c'est tout simplement consternant. Apprendre à nos jeunes à être autonomes, les accompagner dans la citoyenneté ne sont pas des sujets mineurs. Dans une crise économique, les jeunes sont toujours en première ligne, de surcroît pas autonomes et formés. La jeunesse, nous l'entendons trop souvent, n'est pas que l'avenir d'une société. Elle a aussi un présent.

En matière de solidarité, puisque vous dites avoir désormais des marges de manœuvre budgétaire, nous ne pouvons que vous encourager à renforcer les moyens humains dans nos DMDS, notamment pour accompagner et solutionner des situations. Nous en reparlerons en DM1.

Chers collègues, le Département est un échelon pertinent pour à la fois répondre aux besoins quotidiens et préparer les défis de l'avenir. Le compte administratif illustre que vos choix répondent de manière insuffisante aux enjeux du quotidien et aux enjeux de long terme. Nous ne pourrions donc voter ce compte administratif.

M. LE PRÉSIDENT DE SEANCE. Ceci étant dit, comme l'année dernière d'ailleurs, je cède la parole à Jean-Louis.

M. THIÉRIOT. Mes chers Collègues, ce compte administratif, pour nous, fait état de résultats de très grande qualité... Des chiffres donc pour démontrer que les grands équilibres du budget de notre... point exemplaire est bien de valider notre promesse de 2015. Celle de gérer de manière rigoureuse les deniers publics pour le bien de tous.

En une phrase, nous avons moins de dettes, depuis 2015... plus d'épargne, un taux à 17 % bien au-delà de la cible de 12 % et des investissements consolidés et renforcés. Nous avons fait le choix de mettre le paquet sur l'éducation (plus de 81 millions) qui demeure le premier... et aussi de leur présent en disant qu'il ne faut pas les oublier et nous ne voulons pas oublier le présent.

M. LE PRÉSIDENT DE SEANCE. Jean-Louis, nous avons beaucoup de mal à t'entendre. Si tu en es d'accord et si Isoline est susceptible de le faire, lui céder la parole pour la position du Groupe.

Mme GARREAU MILLOT. Je suis là. Je vais reprendre, si vous voulez bien.

Gouverner, c'est prévoir. Gouverner, c'est faire des bons choix. C'est exactement ce que montre cet examen budgétaire. Le CA 2019 fait état de résultats de grande qualité. L'avantage en matière de finances, c'est que les chiffres sont éloquentes et font office d'argument d'autorité. Impossible de tordre le cou ou de les faire mentir. Quelques chiffres, donc, pour démontrer que les grands équilibres financiers du budget du Département sont en tout point exemplaires et viennent valider notre promesse de 2015, celle de gérer de manière rigoureuse des deniers publics.

En une phrase, nous avons moins de dettes. Depuis 2015, le stock de dette a diminué de plus d'un quart. Plus d'épargne, un taux de 17 % d'épargne brute, bien au-delà de la cible des 12 % et des investissements consolidés renforcés. En faveur de l'éducation, 81,6 millions d'euros demeure le premier poste d'investissement. En faveur des routes, augmentation des dépenses de plus de 5,3 % pour un montant final de 56,5 millions d'euros et des transports, plus de 3,2 millions d'euros. En faveur du développement local, plus de 6,9 %.

Ces chiffres d'investissement disent aussi notre bon taux de réalisation sur les dépenses directes : les routes, les bâtiments des collèges, mais également sur la politique contractuelle. C'est du concret. Collèges, routes, aides aux mairies. C'est le quotidien des Seine-et-Marnais que nous améliorons. En ce sens, ces résultats témoignent de l'efficacité de l'action de notre action publique et de la politique à hauteur d'homme que nous voulons incarner aux yeux de tous les Seine-et-Marnais.

Alors, bien sûr, une bonne gestion des finances n'est pas un but en soi. La finalité n'est pas d'obtenir une bonne note de la part d'une agence de notation, même si nous nous en réjouissons. On se souvient de la petite musique chantonnée par l'opposition à chaque vote du budget depuis 2015. Ce refrain a toujours sonné faux, mais la disharmonie est franchement criante depuis la crise du Covid 19 qui a frappé le pays entier. Parce que pour nous, gouverner, c'est prévoir. C'est économiser pour pouvoir agir dans les temps de malheur, et nous y sommes.

Sans bonne santé financière, pas de plan de relance. La crise sans précédent que nous venons de traverser a naturellement créé un choc financier en bouleversant les équilibres budgétaires prévus initialement pour cette DM. Pour faire face à une partie de ses dépenses liées à la crise sanitaire, le chapitre des dépenses imprévues a fait l'objet d'une proposition de revalorisation de plus de 7 330 000 euros. Ce plan de relance viendra en soutien de toutes les forces vives du territoire. Pour le tourisme qui dope notre économie locale et notre immense

patrimoine seine-et-marnais, vient un fonds départemental d'urgence en soutien des offices de tourisme sous la forme de subventions de fonctionnement pour un montant de 2 500 000 euros, dont 300 000 euros à destination de Seine-et-Marne Attractivité. Pour nos héros en blouse blanche, une opération de soutien aux acteurs privés de loisirs pour l'achat de 100 séjours, dont une moitié sera reversée aux soignants et à leurs familles par le biais de commandes publiques d'un montant de 100 000 euros. Pour soutenir les acteurs de l'hôtellerie et de la restauration sous la forme d'avances remboursables pour un montant de 2 500 000 euros en investissement, via une contribution au Fonds résilience de la région Ile de France.

Pour les commerçants et artisans et les métiers d'art, deux fonds d'urgence en lien avec la Chambre des métiers et de l'artisanat sous la forme d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 million d'euros.

Pour nos pépiniéristes et horticulteurs, via un fonds départemental d'urgence sous la forme d'une aide forfaitaire pour un montant de 140 000 euros.

Pour les quatre grandes associations caritatives, via une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 000 euros.

Pour les plus fragiles, via un abondement de 6 millions d'euros des allocations et RSA pour faire face à l'augmentation de la demande au regard des sept premiers appels de fonds reçus de la CAF.

Au global, l'amendement entraîne une augmentation de 5 920 000 euros des dépenses de fonctionnement et de 3 200 000 euros de dépenses d'investissement par rapport au projet de DM1. Toutes ces actions n'auraient pu être prises sans nos efforts rigoureux entrepris depuis 2015. On gagne toujours à relire les classiques. Cette DM et l'illustration par l'exemple de la cigale et la fourmi. Avant toute notion technique, c'est la lecture qui devrait être imposée à tous ceux qui ont des budgets à gérer. Aux heures de prospérité, nous avons fait le choix d'être fourmi. Quand la bise est venue - et pour nous, la bise a le visage d'un virus - nous sommes capables de faire face. Nous aurions été cigales, nous aurions été paralysés. La sagesse de l'enchanteur des Nymphes de Vaux, qui a fleuri tout près d'ici, nous a inspirés.

Aujourd'hui, je suis fière, au nom de toute la majorité départementale, de pouvoir dire que tout - je dis bien tout - ce qui était en notre pouvoir a pu être fait pour sauver ceux qui ont subi la crise de plein fouet : Nos restaurants, nos cafés, nos gîtes, nos hôtels. Tous ceux qui sont la trame du tissu de la France industrielle, de l'économie réelle, qui est le fruit de la peine et du labeur des femmes et des hommes de notre département.

J'en ai terminé, Président. Moi, je n'entends plus personne. J'ignore si vous avez entendu.

Mme LUCZAK. On t'a bien entendu, merci Isoline.

Mme GARREAU MILLOT. Merci Daisy.

M. LE PRÉSIDENT DE SEANCE. Chers Collègues, toutes nos excuses pour ces petits désagréments techniques. Je pense que vous avez compris qu'Isoline vous a fait une présentation de tout ce que l'excellent compte administratif 2019 va permettre de réaliser à l'issue de cette période de crise en 2020. Je reviens d'un mot sur le CA 2019 pour vous dire qu'il traduit, vous l'avez compris, un budget d'une grande maîtrise en matière de dépenses de fonctionnement. Un budget avec un très haut niveau d'investissement : 212 millions d'euros. Très, très haut niveau d'investissement au bénéfice des Seine-et-Marnais. Un très, très, très fort désendettement. Je vous rappelle qu'en 2019, le stock de dette du Département s'établit donc à 657 millions d'euros et qu'il a atteint à son pic en 2014-2015, près de 900 millions d'euros, donc un très fort désendettement. En un mot, notre capacité d'autofinancement s'est profondément améliorée. C'est ce qui va nous permettre, et le discours d'Isoline qui a anticipé légèrement la DM l'a éclairé, c'est ce qui va nous permettre à l'avenir d'affronter et d'amortir le choc fiscal et le choc de recettes qui est devant nous et surtout de continuer à investir sans relâche dans tous les domaines, y compris celui de la jeunesse. Je rappelle que les collèges, jusqu'à preuve du contraire, sont à destination des jeunes seine-et-marnais.

Ceci étant dit, je n'ai aucun regret sur ce CA 2019, c'est que nous n'ayons pas commencé le déploiement de la fibre optique à Beauvoir et je passe sans plus tarder... À moins qu'il y ait des observations. Je ne pense pas qu'il y ait d'autres prises de parole. Je passe sans plus tarder au vote. Est-ce que sur ce compte administratif 2019, il y a des avis contraires ?

M. DJÉBARA. Oui pour le groupe Socialiste.

Mme MARGATÉ. Oui pour moi et Bernard.

M. LE PRÉSIDENT DE SEANCE. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Et bien, je vous remercie, le compte administratif est adopté. Nous demandons au Président de nous rejoindre.

M. LE PRÉSIDENT. Merci pour ce vote de confiance.

N° 7/03

M. LE PRÉSIDENT. Je vous propose maintenant de passer au rapport 7/03 sur la gestion de la dette, de la trésorerie et des instruments de couverture du risque financier. Daisy.

Mme LUCZAK. Le présent rapport porte sur la gestion de la dette, la trésorerie et les instruments de couverture du risque financier menée au cours de l'exercice 2019 dans le cadre de la délégation de compétences au Président accordée en la matière par l'Assemblée départementale lors de la séance du 20 décembre 2018.

L'Assemblée départementale est annuellement informée de la situation de l'endettement de la collectivité et il lui est rendu compte de toutes les opérations relatives à la gestion de la dette, de la trésorerie et des instruments de couverture du risque financier menées au cours de l'exercice écoulé dans le cadre de la délégation de compétence donnée au Président. Ce rapport est annexé à la délibération que vous avez. Il retrace la situation de l'endettement au 31 décembre 2019 du Département ainsi que la gestion de la dette de la trésorerie et des instruments de couverture.

Dès lors, non seulement il s'inscrit dans le cadre légal posé par l'article L.3211-2 du Code général des collectivités, mais il le prolonge puisqu'il donne une vision d'ensemble de la stratégie financière suivie par le Département et des actes pris à ce titre au cours de l'année 2019. Ce rapport répond à une volonté de transparence en matière de gestion de la dette départementale et des instruments de couverture du risque financier en s'attachant à présenter le contexte financier de 2019, les caractéristiques de l'encours départemental de dette et des instruments de couverture du risque financier et la gestion qui en a été réalisée pendant l'année 2019 en combinant sécurisation et optimisation du coût.

Également est abordé dans ce rapport la politique de gestion de la trésorerie, les outils d'optimisation des charges financières du Département. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier si vous en êtes d'accord, et d'adopter ce projet de délibération.

M. LE PRÉSIDENT. Des interventions ? Non. Tout le monde est d'accord pour l'adopter ? Très bien, merci.

N° 7/04

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au rapport 7/04 qui concerne la réponse du département face à la crise du Covid. Normalement, il doit y avoir une projection.

Donc, je vous rappelle que le département fait partie des territoires les plus touchés par le Covid. Il y a eu 645 décès à l'hôpital et près de 600 en Ehpad, soit quand même plus de 1 200 personnes décédées dans cette pandémie.

Ce rapport va présenter le bilan des différentes interventions financières et opérationnelles du Département dans la gestion de la crise, mais également les perspectives de relance envisagées.

Durant l'intervention du Département, donc, il y a eu l'acquisition de masques. Les différents types de masques : FFP2, FFP1, des blouses, des visières, des surchaussures, des charlottes et 3,1 millions de masques alternatifs qui ont été distribués aux Seine-et-Marnais.

Il y a eu bien sûr l'appui logistique aux services de l'État par les personnels soignants pour des collectes et distributions de masques, etc. Approvisionnement en denrées alimentaires de différents campements de Roms en particulier. Sollicitations dans le domaine social avec réquisition du personnel, les appuis aux Ehpad pour le dépistage, les 300 tablettes numériques fournies aux Ehpad. Fabrication de 335 litres de gel hydroalcoolique.

Le fonctionnement dans les collèges. Six collèges ont été ouverts pour faire des accueils. Le soutien départemental de l'enseignement à distance en augmentant les capacités des serveurs et des autres infrastructures. Le pilotage du PCA du Conseil départemental, la participation et le pilotage de la crise à travers du centre opérationnel départemental qui se réunissait tous les jours. Le Groupe social des gardes d'enfants. Le Groupe ressource pour les ressources humaines.

Bien évidemment, la continuité du service public. 1 500 agents ont été mis en télétravail et 1 700 bureaux virtuels déployés. Également la mise en place d'une plateforme de soutien psychologique.

Sur le plan de résilience départemental de 30 millions d'euros... On a un peu de mal de coordination. 13 millions d'euros, c'est ce qui a été dépensé pour les mesures d'urgence. C'est ce que vous avez sur la diapo qui reprend ce que je viens de détailler.

Alors le plan de relance, c'est la diapo numéro 7. Donc, ce sont 35 millions d'euros supplémentaires sur les AP 2020. C'est une augmentation au niveau du SDIS de 2 millions. Et puis la mise en place d'une prime Covid.

Sur la diapositive numéro 8 sont détaillés les domaines d'intervention au niveau de l'agriculture. Il y a eu un plan d'urgence pour les pépiniéristes et les horticulteurs à hauteur de 200 000. Une majoration des subventions attribuées aux collèges et la création d'un bonus pour toutes les demandes de FER déposées en 2020.

La page suivante. C'est le soutien dans le domaine de l'artisanat, du commerce et du tourisme et des loisirs. Pour les îles de loisirs, 700 000 euros. Un fonds pour les offices de tourisme de 2,5 millions, dont 300 000 en faveur de Seine-et-Marne Attractivité. L'achat de billets de séjours à destination des soignants pour des lieux seine-et-marnais pour 600 000 euros. Un fonds à destination des commerçants et des artisans pour 870 000 euros. Un fonds spécifique pour les métiers d'art à 80 000 euros. Et une participation au fonds résilience de la région Île-de-France pour 2,5 millions. 500 000 euros pour les entreprises seine-et-marnaises de bonus territorial et 2 millions fléchés sur le secteur hôtel, restauration, tourisme.

La diapositive suivante montre ce que nous souhaitons mettre en place pour le secteur culturel animation et sport. Un fonds dédié aux animateurs culturels pour un montant de 600 000 euros. Un fonds d'aide en faveur du maintien de l'emploi sportif.

Sur la diapositive suivante, c'est aussi... ce plan de relance a aussi vocation à soutenir les Seine-et-Marnais et les Seine-et-Marnaises les plus fragilisés sur le plan économique et social. Il est proposé de remettre 6 millions à la DM1 pour le RSA, de revoir les critères du

fonds de solidarité logement, d'accélérer le déploiement des télécabines. Vous pourrez en voir une la semaine prochaine. L'idée, c'est d'en déployer 10 dans le département avant la fin de l'année, pour un montant de 1 million. De revaloriser le soutien aux associations caritatives pour 100 000 euros et 50 000 pour les établissements d'accueil du jeune enfant.

Voilà les principales caractéristiques de ce plan de relance. Vous voyez qu'il est important, qu'il est diversifié. Je vous le disais en introduction, il a été aussi conçu avec l'ensemble des chambres consulaires. Et bien évidemment, s'il apparaissait de nouveaux besoins ou de problèmes que nous n'aurions pas identifiés à ce jour, il est clair que nous interviendrons également pour ne pas laisser quelqu'un dans la détresse, que ce soit au niveau économique ou au niveau social.

Il n'y aura pas de plan comme celui-ci. Celui-ci, c'est le plan de départ. Et bien évidemment, nous ne nous interdisons pas, de remettre de l'argent là où il faudrait si nous nous apercevions qu'il y avait un secteur que nous aurions oublié, qui ne pourrait pas bénéficier d'aides.

Pour résumer, ce plan d'aide est quand même un plan d'aide important. Je signale également que nous ne pouvons le réaliser que parce que nous avons une bonne santé financière.

Il est clair que si nous n'avions pas fait les efforts que vous avez pu voir lors du compte administratif, et si nous n'avions pas l'argent, eh bien nous ne pourrions pas le faire. Donc oui, c'est bien gentil de dire que les comptes ne sont pas bons, mais s'ils n'étaient vraiment pas bons, eh bien nous serions dans l'incapacité, comme la plupart des départements, de sortir 45 millions d'euros. Si on peut les sortir, c'est qu'on a l'argent. Et si on a l'argent, c'est que les comptes sont en bonne santé. Et même avec cet effort, les comptes 2020 seront encore tout à fait acceptables pour notre Département.

Avez-vous des questions ? On passe par les présidents de groupe. Smaïl.

M. DJÉBARA. Merci, Monsieur le Président. Plutôt une remarque dans ce qui vient d'être présenté sur les SAAD. Je souhaitais savoir si une réflexion était en cours parce que nous avons délibéré lors de la précédente séance une aide exceptionnelle pour nos agents qui nous sont propres, mais pour les SAAD partenaires dont les salariés ne nous dépendent pas directement, je voulais savoir s'il y avait une réflexion en cours pour pouvoir les accompagner dans cette fameuse prime. Je sais que d'autres départements ont annoncé qu'ils paieraient une prime là-dessus, notamment nos voisins de l'Essonne. Comme je ne le vois pas dans le document, je voulais savoir s'il y avait réflexion en cours. Comme vous avez ouvert la porte sur d'autres éléments qui ne figuraient pas là-dedans, savoir si c'était possible de le faire évoluer. Une question ouverte là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT. Cela fait partie des interrogations que nous avons. Bien évidemment, on reconnaît l'engagement des personnels. Avant, nous sommes en discussion avec l'État pour savoir exactement s'ils en prennent une partie ou pas. Donc, il y a une définition à avoir. Pareil, nous sommes en discussion avec la CNSA pour savoir qu'elles sont leur intervention.

En fonction des éléments que nous allons avoir, il y aura des interventions qu'on vous proposera à une prochaine séance, dès qu'on aura bien étudié la question. C'est assez compliqué, parce qu'il y a beaucoup d'intervenants. Pour la prime du Département c'est assez facile. Quand ce sont des organismes qu'on ne gère pas directement, bien évidemment, il faut quand même bien savoir comment ça s'est passé et ce que vont donner les autres intervenants qui participent aussi au financement de ces organismes. On n'est pas fermé à la chose. Au contraire, c'est à l'étude et ça reviendra le moment venu.

M. DJÉBARA. Qu'on y prenne notre part, cela nous va très bien. Mais effectivement, que les autres partenaires en prennent la leur. OK.

M. LE PRÉSIDENT. D'autres questions ? Marianne.

M. MARGATÉ. Merci, Monsieur le Président. Donc, pour ma part, sur ce mémoire, je tiens avant tout à saluer l'engagement du Département et de ses personnels pendant cette période de gestion de la pandémie et à remercier d'ailleurs les interlocuteurs avec qui j'ai pu être en contact de la réactivité et du dialogue sur lequel nous avons pu compter pour être, en tant que conseillers départementaux, les relais les plus efficaces possible auprès des maires de nos cantons et de nos partenaires.

Cela illustre bien, à mes yeux, l'utilité de notre échelon territorial. C'est vrai au quotidien comme dans ces périodes de crise. Le service public départemental est auprès des autres services publics, un maillon de proximité indispensable, capable de s'adapter et capable d'innover. Vous nous présentez une série de mesures qui vont à nos yeux dans le bon sens parce qu'elles s'adressent tout à la fois au soutien de notre secteur économique et des petites entreprises durement impactées, mais aussi au secteur associatif et aux familles. Elles concernent enfin le personnel départemental et l'octroi de primes justes pour les agents du Département et les assistants familiaux qui ont eu à gérer dans cette période, qui ont dû prendre leurs responsabilités avec beaucoup de courage. Je tiens à le souligner ici. Dès le 20 avril, Monsieur le président, je vous avais saisi pour vous proposer la création d'un bouclier social départemental qui prendrait la forme de décisions comme la refonte du fonds solidarité logement. Je constate que c'est une des propositions qui figurent dans votre mémoire et c'est une bonne chose.

C'est une demande que nous faisons depuis plusieurs années maintenant. Une autre proposition que j'avais faites, une aide aux familles éligibles à Cantinéo pour la prise en charge des frais d'alimentation qui ont été les plus importantes pendant cette période pour les familles modestes. Je regrette que ça ne soit pas mis en place. Une autre proposition faite, c'était le soutien financier au monde associatif, caritatif, sportif et culturel. C'est en effet le cas.

Et enfin, une dernière proposition que j'avais formulée, c'était la reconduction des contrats des agents en insertion comme en CDD, pour éviter d'aggraver la précarité. Certaines de ces propositions sont reprises dans ce mémoire. Par contre, je suis étonné que ne figure rien sur la question de la gestion des mineurs non accompagnés. J'imagine que le Département a dû gérer aussi la question de ces jeunes pendant cette pandémie. Je ne sais pas ce qui a été mis en place. Je regrette que ça ne figure pas. J'ai cru entendre qu'il y avait des contrats jeunes majeurs qui avaient été signés. Je voulais savoir si pendant cette séance ou plus tard, on pouvait nous donner des éléments précis sur cette question.

En tout cas, voilà, voilà notre position à Bernard moi sur ce mémoire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Juste un mot sur Cantinéo. Nous allons en reparler dans un mémoire suivant. En ce qui concerne les MNA, la situation s'est stabilisée. On n'a pas eu de sujet. Il n'y a pas eu de sujet particulier qui nécessite aujourd'hui de remettre des crédits pour cette opération. Il n'y a pas eu de flux. Donc, tout ce qui est dit à l'ASE, c'est un peu le même sujet que pour les SAAD. Nous sommes dans le même type de réflexion. Rien n'est fermé. On est ouvert, mais comme je le disais tout à l'heure, comme nous ne sommes pas les seuls financeurs, il faut attendre d'y voir clair. Il n'y a pas de problème particulier par rapport à ça. On est ouvert à toute suggestion, bien évidemment. Et nous sommes très attentifs à ce qui se passe. Parce que l'objectif, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est de ne laisser personne au bord du chemin. C'est vraiment la ligne qui a été donnée, que j'ai fixé à l'ensemble des services. Est-ce qu'il y a encore des interventions ? Jean-Louis.

M. THIÉRIOT. Vous m'entendez ? Je suis sur un téléphone.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien.

M. THIÉRIOT. Monsieur le président, mes chers Collègues, nous tenons vraiment à saluer ce plan de relance qui a le double mérite d'être massif (45 millions), mais aussi d'être du sur-mesure, de la dentelle, qui répond mieux aux besoins des territoires et qui permet de combler un certain nombre de trous dans la raquette. Il permet de faire face à cette crise post

Covid. Moi, je crois qu'il y a trois mots qu'il faut retenir dans ce que vous avez choisi, c'est l'engagement en faveur de l'activité, la mobilisation pour le tourisme, pour les artisans, pour les pépiniéristes qui sont le tissu vital du quotidien d'une bonne partie des Seine-et-Marnais et de leur activité professionnelle.

C'est l'esprit de solidarité que vous avez choisi de témoigner. Et lorsque je vois cet engagement en faveur de nos grandes associations caritatives que j'ai eu l'occasion de voir sur le terrain au cœur de la crise, c'est évidemment répondre à ce besoin.

C'est enfin l'esprit collectif en participant au fonds de résilience de la région Île-de-France, en le flashant vers notre territoire pour que chacun travaille main dans la main pour le bien commun.

Donc, je ne serai pas plus long. Monsieur le Président, vous avez parfaitement présenté les axes stratégiques de ce plan. Notre groupe le salue, le soutient et ensemble, nous voulons dire que cela n'a été possible que pour deux raisons. Possible grâce aux hommes et aux femmes de ce Département, à nos agents qui, pendant la crise, se sont dévoués de manière exceptionnelle. Et je m'associe à toutes les chaleureuses félicitations faites par les uns et les autres. Lorsque je voyais dans mon canton les agents des routes venir livrer des masques face à la défaillance de l'État, je me disais ma foi, merci à eux. La proximité n'est pas seulement un slogan.

Et puis c'est possible grâce à nos finances qui sont saines. Comme le disait Isoline tout à l'heure, faire plaisir à Standard & Poor's, ça nous est totalement indifférent. Ce qui importe, c'est d'avoir des fonds disponibles lorsque le besoin s'en fait sentir. On le voit au niveau macroéconomique. Les Allemands réinjectent bien davantage dans leur économie que nous. Nous, au niveau territorial, cela nous permet d'avoir des fonds pour les jours de disette et quand frappe le malheur.

Gouverner, c'est prévoir. Nous avons fait les bons choix hier. Ça nous permet aujourd'hui d'être aux côtés des hommes et des femmes de notre Seine-et-Marne qui souffre. C'est un très beau plan de relance. Bravo.

M. LE PRÉSIDENT. D'autres interventions ? Non ? Très bien. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Tout le monde est d'accord pour l'adopter ? Je vous en remercie.

N° 7/05

M. LE PRÉSIDENT. Je vous propose de passer maintenant à la DM. C'est Daisy.

Mme LUCZAK. Nous allons vous présenter les premières décisions modificatives pour 2020. Compte tenu du calendrier de la préparation budgétaire de la DM1, il n'a pas été possible de l'intégrer dans le projet le détail des mesures du plan de relance élaboré par le département de Seine et Marne. Néanmoins, pour faire face à une partie de ces dépenses liées à la crise sanitaire le chapitre des dépenses imprévues a fait l'objet d'une proposition de revalorisation à + 7 330 000 €. Afin de financer les nouveaux dispositifs de réponses à la crise sanitaire et au plan de relance, il vous est proposé de répartir les crédits sur les natures comptables définitives tout en laissant 500 000 € sur la ligne des dépenses imprévues. Les dispositifs du plan de relance sont ainsi financés, un fonds départemental d'urgence au soutien aux syndicats mixtes d'études d'aménagement et de gestion d'île de loisirs sous la forme d'avance remboursables pour un montant de 700 000 € en investissements. Un fonds départemental d'urgence en soutien aux offices de tourisme sous la forme de subvention de fonctionnement pour un montant de 2,5 millions dont 300 000 € à destination de Seine-et-Marne Attractivité. Une opération de soutien aux acteurs privés de loisirs par le biais de commandes publiques d'un montant de 600 000 €, et une opération de soutien aux acteurs privés de loisirs pour l'achat de 100 jours dont une moitié sera réservée aux soignants et à leurs familles par le biais de commandes publiques d'un montant de 100 000 €. Une contribution au fonds résilient de la région Île-de-France pour soutenir à la fois les acteurs de l'hôtellerie, la restauration sous forme d'avance remboursable pour un montant de 2,5 millions en investissement. Deux fonds d'urgence en lien avec la chambre des métiers de l'Artisanat, l'un à la destination des commerçants et artisans et l'autre en faveur des métiers d'arts sous la forme d'une subvention de fonctionnement à CMA d'un montant de 1 million d'€. Un fonds départemental d'urgence en soutien aux pépiniéristes et aux horticulteurs sous la forme du NET forfaitaire pour un montant de 140 000 €. Un soutien exceptionnel aux 4 grandes associations caritatives sous la forme d'une subvention pour un montant de 100 000 €. Un plan de communication pour la relance touristique pour un montant de 500 000 €. Et, des derniers ajustements suite aux achats de matériels sanitaires ou on compense les compensations à la politique transport pour un montant de 1,100 million et aux moyens généraux pour un montant de 130 000 €. Un abondement de 6 millions des allocations RSA pour faire face à l'augmentation de cette allocation au regard des 7 premiers appels de fonds reçus de la CAF. Au global, l'amendement entraîne une augmentation de 5 920 000 € de dépenses de fonctionnement et 3 200 000 € de dépenses d'investissements par rapport au projet de DM1.

Quelques vues d'ensemble sur cette proposition de DM1. La crise sans précédent que nous venons de traverser a naturellement créé un choc financier en bouleversant les équilibres budgétaires prévus initialement pour cette décision de modificative. Les conséquences de la crise se font nettement ressentir en termes de recettes de fonctionnement. On a déjà une baisse de moins 24 millions d'euros, marquée notamment par la forte baisse des DMTO à hauteur de 30 millions en raison de la mise à l'arrêt du secteur de la construction durant le confinement et le ralentissement des rythmes des transactions immobilières. De même la gestion directe de la crise à travers notamment les commandes de masques et de matériels médicaux et de l'après-crise principalement pour le plan de relance de l'économie départementale ont eu pour effet une nette hausse des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de + 24 millions d'euros. Ainsi, le solde des ajustements, des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement dégage exceptionnellement un déficit de 47,9 millions d'€ qui ne peut être couvert par la reprise de l'excédent de 2019 qui était à hauteur de 30, 6 millions d'euros. L'épargne brute est donc diminuée de 17,3 millions alors que son niveau avait augmenté de 24 millions lors de la DM1 2019.

En session d'investissement, les recettes définitives sont ajustées de 500 000 € tandis que les dépenses sont majorées de 10,5 millions hors report. L'équilibre de cette DM1 doit prendre en compte cette dégradation de l'épargne et l'augmentation des dépenses d'investissements en majorant l'emprunt de 27,3 millions qui passe de 128,5 millions à 155,8 millions après cette DM1. Signalant que ce besoin budgétaire d'emprunt avait été réduit lors de la DM1 2019 à hauteur de 31 millions.

N'oublions, enfin, qu'à cette situation inédite s'ajoute la mise en œuvre de la réforme fiscale qui fait perdre au département la part de taxes foncières sur les propriétés bâties. Remplacé par une fraction de la TVA nationale et le risque de forte hausse des dépenses sociales entraînant ainsi un véritable effet ciseau pour les finances départementales.

Ce premier semestre 2020 est déjà marqué par la crise économique engendrée par l'épidémie du virus Covid 19. Cette première DM ajuste le niveau des recettes en fonction des notifications d'une part et des effets estimés à ce jour de cette crise sans précédent.

Il est à noter que les prévisions liées à cette conjoncture économique présentent un niveau d'incertitude important en raison du contexte actuel inédit et seront très vraisemblablement amenées à être modifiées lors de la DM2.

Parmi les ajustements les plus significatifs, notons une diminution de 30 millions du produit attendu en DMTO. À noter que cette baisse estimée de 28,5 % par rapport à 2019 est la conséquence directe de cette crise économique provoquée par les mesures prises pour lutter contre l'épidémie de virus Covid 19. Cette recette est particulièrement volatile, je vous le rappelle. Elle avait enregistré une baisse de 30,1 % entre 2008 et 2009, la dernière crise économique. Et, constitue un facteur majeur d'insécurité financière pour le département. Les ajustements significatifs sont également la diminution de 4 millions d'euros du produit attendu de la taxe d'aménagement. C'est également la diminution qu'on estime de la taxe de séjour à hauteur de 200 000 €, une augmentation des reversements de 7 millions d'euros au titre du nouveau fonds national des péréquations des DMTO, et une augmentation de 2,8 millions d'euros de la participation d'Île-de-France Mobilité pour le transport des élèves et des étudiants handicapés.

Près de 24 millions de dépenses de fonctionnement supplémentaires sont prévues en DM1 soit une augmentation de 2,1 % par rapport au crédit inscrit au budget primitif, mais ce sont en réalité plus de 25 millions d'euros de dépenses de fonctionnement consacré à la crise sanitaire au plan de relance déjà évoqué. Les grandes masses de cette dépense de fonctionnement supplémentaire concernent le développement territorial pour plus de 4 millions. Je vous rappelle toutes les aides que l'on vient de vous annoncer aux différents secteurs en crise. La sécurité + 2 millions d'euros du SDIS, c'était un engagement, on l'avait promis et on le fait, dont la participation départementale s'élèvera pour 2020 à 110,2 millions d'euros. Éducation – formation, on augmente aussi légèrement ces dépenses, c'est essentiellement pour les collèges et leur entretien. La jeunesse Sports & Loisirs également pour le fonds de soutien à l'emploi sportif. L'insertion, et là, on est prudent, mais aussi inquiet sur la hausse des appels de fonds des RSA et sur cette DM1, c'est plus de 6 millions d'euros. Conduite des politiques départementales, on a 550 000 € au titre du plan de communication. Et, pour les moyens généraux, principalement dans les domaines de la logistique, ce sont 12 millions d'euros pour les achats, le stockage, l'acheminement du matériel sanitaire, mais aussi les études, la prévention du risque et les systèmes d'information.

Parmi les principales diminutions de crédits, notons la baisse, vous les avez sur la diapo, notons la baisse de 3,5 millions d'euros aux crédits au titre des reversements de fiscalités en lien avec la création du fonds national de péréquation sur les DMTO.

En matière de recettes d'investissements et les subventions et participations sont revues à la hausse à hauteur de 430 000 € suite à des subventions en matière de transport et pour les aménagements routiers.

Pour soutenir l'économie sur les AP 2020, c'est un ajustement à la hausse de 38 millions d'euros. Vous avez le détail d'affiché qui est proposé afin de soutenir l'économie du département face à la crise dont les principales créations vous sont présentées dans cette *slide*. C'était essentiellement + 12,6 millions d'euros sur les routes, et vous avez quelques éplans, c'est la déviation de Chalifert, la conservation du réseau et les opérations de sécurité. C'est + 2 millions sur notre nouvelle politique : le fonds d'aménagement communal. + 3 millions sur le campus universitaire. + 2,1 millions sur Team 77 à destination olympique. + 1,8 million sur le système d'information. + 700 000 € sur les cabines de téléconsultation. + 900 000 € dans les travaux dans les collèges et 3,2 millions sur le fonds de résilience de la Région et les aides aux îles de Loisirs.

Pour permettre cette relance, un toilettage est évidemment réalisé sur les AP antérieures à 2020 dites les opérations de programmes de stocks, car il s'agit d'ajustement aux montants définitifs d'opérations à achever tant en maîtrise d'ouvrage départemental qu'en subvention accordée à des opérations d'investissements portées par des tiers.

Au total, les ajustements de cette DM1 en AP s'élèvent à 16,6 millions d'euros. Sans cette augmentation des autorisations de programmes 2020, le montant des crédits paiements 2020 aurait été diminué en 2001.

Les crédits... l'ajustement des crédits de paiements d'investissement 2020 hors dépenses financières qui vous est proposé en DM1 s'élève à + 12,6 millions d'euros soit un total de variation de + 5,1 %. Cette variation peut être décomposée entre reports de l'exercice 2019 sur les crédits de paiement qui n'ont pas été mandatés, mais on avait vu avec l'exécution budgétaire qu'on avait peu de marge, parce qu'il nous restait que 2,5 millions d'euros. Et, les ajustements propres à la DM1, une augmentation de + 10,2 millions d'euros dont vous avez le détail sur cette *slide*.

Vous avez la synthèse qui vous est présentée sur cette *slide* entre le compte administratif 2019, le BP 2020 et la proposition de cette DM1 ainsi que les crédits inscrits pour cette année. C'est à vous, Président.

M. LE PRÉSIDENT. D'abord, le groupe de la majorité, Jean-Louis. Jean-Louis !

M. THIÉRIOT. On est dans la cohérence de ce qui a été dit. Je pense que nous pouvons simplement saluer trois choses : c'est l'anticipation, la rapidité et la cohérence. L'anticipation, c'est que nous sommes parfaitement conscients des difficultés qui sont devant nous et cette approche prudente, je pense notamment au DMTO, nous attendons à mal et peut-être à pire, il est tout à fait justifié de le faire si vite. La rapidité, c'est que, ma foi, nous sortons tout juste du confinement et nos services et notre excellente vice-présidente Daisy LUCZAK a eu le temps de faire ça et elle l'a fait avec énergie sous votre autorité, enfin la cohérence, on voit bien l'importance d'avoir des comptes bien tenus ; intégrant la catastrophe qui peut arriver, qui nous permet de répondre à ce qu'on a évoqué dans le cadre du plan de relance. C'est une décision de modificative parfaitement cohérente, et que nous voterons évidemment.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Smail.

M. DJÉBARA. Président et chers collègues, cette décision modificative s'inscrit dans un contexte au combien particulier. Disons simplement, le Département a été utile pendant le confinement. Il a été présent même si parfois l'organisation de la distribution des masques a été laborieuse et discutable, reconnaissons que le Département a su prendre les responsabilités. D'ailleurs, il me semble important au regard de cette délibération modificative de reconnaître la qualité du travail et le sérieux de nos équipes de direction ainsi que de nos actions dans la gestion de cette crise sous la direction de notre DGS Christophe DENIOT. Suivi hebdomadaire de la situation avec les équipes de professionnelles, le représentant du personnel a été très utile. Les remontées de notre collègue, Monique DELESSARD, présentent régulièrement en CHSCT et les comptes rendus très réguliers indiquent toute l'énergie déployée par tous pour que cette crise soit la mieux gérée possible. Bravo à vous.

Nous avons une pensée également pour nos agents et leurs familles qui ont été victimes de ce virus.

J'en reviens maintenant à cette DM1. Elle prévoit une hausse de 1,6 % de la section fonctionnement, mais une baisse de la mission solidarité, en fonctionnement et en investissement d'ailleurs. C'est d'ailleurs incompréhensible au regard de la crise économique et sociale qui commence par se faire sentir. Les fermetures des nombreuses entreprises, la hausse du chômage, l'impossibilité pour les jeunes d'entrer sur le marché du travail. Comment le Département, chef de file de l'action sociale, pourrait-il ne pas être en première ligne face à cette imminente crise ? Je ne parle pas de la relance. Les baisses de recettes fiscales sont anticipées dans cette décision modificative, il n'en est rien des dépenses nouvelles auxquelles nous serons forcément confrontés. Bien sûr, ils n'ont pas osé de prévoir le niveau de la crise à laquelle nous allons devoir faire face en matière de RSA ou de prestations. À ne prévoir aucune ligne, il y a là une véritable incompréhension de notre part.

Chers collègues, cette crise qui vient est un tournant. Elle va demander à notre institution une capacité d'adaptation et de faire des choix. Le pack de quarts apparaît d'ailleurs d'ores et déjà dépassé et inadapté à la période qui s'ouvre, heureusement qu'elle a été suspendue.

Monsieur le Président, chers Collègues, cette décision modificative nous permet d'avancer, mais ne va pas assez loin sur certains sujets. Nous ne pourrons donc la voter. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. D'autres interventions ? Marianne. Oui, Marianne.

M. MARGATÉ. Oui, merci Monsieur le Président. Bon, écoutez, à situation exceptionnelle vote exceptionnel. Pour notre part, nous voterons cette décision modificative, parce qu'elle finance les mesures que nous venons d'examiner dans le cadre de ces mesures spéciales Covid.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Marianne. Smaïl, je vous trouve un petit peu dur en disant qu'on ne fait rien au niveau social. On a dit qu'on mettait 6 millions sur le RSA et l'ensemble des opérations et que nous étions très ouverts sur d'autres mesures pour arriver à celles où nous n'aurions pas aujourd'hui connaissance. Voilà, enfin bon.

Quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ; abstentions. Très bien. Je vous propose, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, de passer aux mémoires numéro 5 que nous puissions intervenir avec nos collégiens ; que je remercie de leur patience. C'est vrai que... c'était des mémoires peut-être un petit peu ardues.

N° 5/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors, d'abord le rapport 5/01, Véronique.

Mme VEAU. Bonjour. Donc là, le rapport 5/01, c'est à propos de l'approbation du programme pour la construction d'un collège à Charny, augmentation des effectifs, donc qui implique la construction d'un nouveau collège. Un collège avec une enveloppe financière prévisionnelle de 21 150 000 €. Et donc 19 millions affectés aux travaux dès avril 2020.

M. LE PRÉSIDENT. Bien. Pas de problèmes particuliers pour le point technique du collège ? Tout le monde est d'accord. Très bien.

N° 5/02

M. LE PRÉSIDENT. C'est l'ajustement de la dotation globale des fonctionnements des collèges. Véronique.

Mme VEAU. Voilà. Comme chaque année, on réactualise en fin d'année en fonction du nombre d'élèves. Donc, la dotation globale de fonctionnement des élèves 2020, un montant total de 8 841 000 € qui a été attribué le 26 septembre 2019. Cette attribution apportée sur 98 % est dans l'attente des données définitives qui viennent d'arriver. Le présent rapport a pour objet d'établir la dotation définitive de fonctionnement en fonction des effectifs réels constatés.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Véronique. Pas de problèmes sur ce mémoire ? Non. Tout le monde est d'accord. Très bien.

N° 5/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors, nous arrivons au 5/03, c'est le parcours collégiens. Comme je le disais tout à l'heure, je remercie les collégiens et leurs enseignants d'avoir attendu. On a perdu un collègue puisque c'était l'heure d'aller au restaurant scolaire. Mais bon. Vous savez que nous avons à cœur d'offrir aux collégiens tous les outils leur permettant de réaliser clairement leur potentiel. Eh bien pour donner corps à cette ambition, il est primordial de faire évoluer nos actions éducatives au fil des besoins, des attentes, mais aussi des enjeux identifiés sur le territoire. C'est pour ça que j'avais souhaité que nous définissions aux côtés de l'ensemble des acteurs concernés le futur parcours des collégiens et que largement la nouvelle politique éducative du Département. Donc, il y a eu un hackathon qui était organisé en décembre 2019. Les collégiens des 6 collèges volontaires, leurs professeurs ainsi que des acteurs institutionnels, économiques, associatifs nous ont permis d'identifier de nouveaux projets venant compléter le parcours éducatif du Département autour de 4 axes majeurs. Pour voir que le travail qu'ils avaient mis, la réflexion qu'ils avaient apportée se concrétisait, c'est pour ça que nous avons invité ces acteurs, ces collégiens à assister à la séance d'aujourd'hui. Alors bien sûr, je les remercie tout à fait chaleureusement pour leur investissement, ainsi que leurs équipes enseignantes pour ce projet. Cela leur a peut-être aussi permis de découvrir le fonctionnement de notre collectivité. Je remercie également tous ceux qui ont mis en place cet hackathon et cette réflexion, bien évidemment Véronique, Sarah et puis tous les services de l'éducation qui ont participé à cette belle opération. Je passe la parole à Daisy qui va nous en dire un peu plus dans tous les cas, un grand merci à vous d'être avec nous aujourd'hui et d'avoir participé à cet hackathon. Daisy.

Mme LUCZAK. Oui. Merci Président. Donc, bonjour à tous les collégiens et à toutes les équipes éducatives qui sont en présence sur cette séance. Je voulais tout d'abord... comme le Président, je voulais vous souhaiter et vraiment vous remercier du fond de toutes les équipes de la direction de l'éducation et les élus présents, vous remercier, l'ensemble des collégiens pour la richesse des échanges que nous avons eus tout au long de cette démarche et pour l'innovativité dont ils ont su faire preuve pour proposer des solutions qui nous ont surprises, très innovantes les unes plus que les autres, car seuls nous ne pouvons peu ou rien. C'est grâce à votre engagement sans faille que nous avons pu imaginer définir ensemble le collège de demain. Vous pouvez à ce titre être fier de vous, au même titre que nous le sommes. Je vous propose désormais de mettre à l'honneur nos collégiens et de découvrir les différentes étapes de la démarche au travers d'une courte vidéo. Et ensuite, Véronique VEAU que je tiens à remercier tout particulièrement, vous présentera le rapport. Merci encore.

Une vidéo est diffusée en séance.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors, Véronique.

Mme VEAU. Bien, donc, moi, je vais vous préciser, ce parcours, il tourne autour de 4 axes comme je vous l'avais dit. Ouverture sur le monde professionnel. On a gardé bien sûr ce qui est fonctionnel et on a essayé d'enrichir grâce à cet hackathon et au travail donc des 6 collégiens complétés, comme vous le disiez, par les acteurs institutionnels, économiques et associatifs du territoire. On a complété ce qui existait. Donc, il y a des dispositifs existants comme les mini entreprises. Ça, c'est un dispositif qui rencontre un succès croissant, donc l'expérimentation concrète de l'entrepreneuriat et du monde professionnel, ça va perdurer évidemment et s'enrichir. Nous avons ensuite la passion métier qui est un dispositif existant également qui repose sur les agents de la collectivité qui veulent partager leur expérience professionnelle auprès des collégiens. Pareil, ça va continuer et s'enrichir.

L'explorateur des métiers, c'est un objectif... dont l'objectif est de permettre aux collégiens de découvrir plus de 500 métiers par biais de témoignage vidéo et fiches parcours.

Et tout ça, ça sera mis en place en septembre 2020 et *via* l'ENT puisqu'on veut enrichir cet ENT qui est le lien entre le Département et les collégiens.

Il y a ensuite la plateforme d'offres de stages. Cette plateforme, elle est en train de se mettre en place, elle va permettre de mettre en lien les collégiens et les entreprises Seine et Marnaises. Il y a un réel partenariat qui est en train de se mettre en place entre le département et ces entreprises, et c'est nécessaire pour offrir les stages aux fins de 3^e qui sont « toujours dans la galère » pour trouver les entreprises qui peuvent les accueillir. Donc ça va être également mis en place *via* l'ENT toujours avec un déploiement prévu pour septembre 2020. Ça, c'est le 1^{er} axe.

Nous avons ensuite une ouverture sur son environnement puisqu'on est quand même assez sensible à l'environnement au Conseil départemental et que l'on souhaite vraiment que les collégiens soient dans cette lignée. On va essayer... Cet axe va viser à permettre aux plus grands nombres de découvrir leur environnement immédiat et de s'ouvrir au monde. Dans cet axe, les dispositifs permettent l'initiative et l'engagement d'expérimenter la citoyenneté sur toutes ces formes, de connaître son territoire et de développer son sens critique. Des dispositifs existants pilotés par différentes directions seront enrichis de dispositifs à développer issus des besoins émis par les collégiens.

Ensuite, mieux connaître l'histoire et l'identité de son territoire. Il y a une offre des archives départementales qui est déjà très riche. Donc l'enjeu est de le faire connaître en utilisant toujours ce site de l'ENT. Il y a le partenariat avec le mémorial de la Shoah, partenariat qui existe, qui permet la visite du site, une sensibilisation à l'histoire de la Shoah par l'intermédiaire de différentes actions.

L'aide à la création d'associations pour les jeunes. Un partenariat avec la Fédération départementale Familles rurales qui accompagne les jeunes mineurs de 11 à 18 ans, dans la création d'une association grâce aux dispositifs nationaux intitulés Juniors association. Grâce à ce dispositif, les collégiens pourraient créer leurs propres structures associatives, rédiger des statuts, avoir un compte en banque et disposer d'une assurance pour couvrir d'éventuels dommages. Les actions de développement durable également, ont conclu bien sûr Collège nature qui est mené par la DEA et qui existe et qui répond aux besoins. Une application 1^{er} secours, des formations aux gestes de 1^{er} secours qui est au programme national aux collèges. Donc là, on sait que les élèves de 3^e doivent être titulaires du PSC1 en fin d'année. Donc, il va y avoir une réflexion commune avec le SDIS, la DSDEN et le Département. Et ça, c'est en cours.

Ensuite, développer son esprit critique éduqué à la citoyenneté numérique et aux médias. Voilà, toujours donc par rapport aux réseaux sociaux, repérer les *fakes news*. Voilà. Donc ça va être tout un travail par rapport à ce parcours.

Ensuite, le parcours olympique. La perspective de la tenue des JO en 2024 et l'accueil d'une épreuve olympique en Seine et Marne. Et l'occasion d'imaginer un parcours olympique pour faire participer les collégiens à leur préparation. Ensuite, vivre en Europe, par l'intermédiaire de la maison de l'Europe qui a vu le jour dernièrement.

Le 3^e axe, le collégien épanoui, à l'aise dans son corps. Pareil. Différents axes par rapport à cet axe. On a : être à l'aise dans son corps avec les pratiques sportives à travers le soutien UNS – AS. À l'aise dans son corps, c'est-à-dire s'exprimer à l'oral correctement. On va essayer d'avoir des collégiens qui vont rentrer dans un projet pour développer un concours d'éloquence, développer l'éloquence. À l'aise dans son corps pour prendre soin de sa santé puisque la thématique de la santé a été abordée à plusieurs reprises lors du recueil des besoins, donc il y a des MDS qui réalisent un travail de fond. Et il pourrait être envisagé d'étudier comment elles peuvent réaliser des actions au sein des...

M. LE PRÉSIDENT. On a perdu Véronique. Véronique. La revoilà.

Mme VEAU. On m'entend. Donc on continue par un concours départemental du collège innovant. Vous m'entendez ?

Mme LUCZAK. Oui.

Mme VEAU. Donc, les collégiens, lors de l'hackathon, ont exprimé le besoin d'envisager différemment les espaces et les modalités d'occupation dans les collèges. Aucun dispositif n'existe pour soutenir ces projets actuellement. C'est pourquoi il est proposé de mettre en place un concours départemental du collège innovant qui sera organisé annuellement par le Département. Les collèges postuleraient en réponse à un cahier des charges sur la base de la participation active des élèves et la communauté éducative. Ce concours serait jugé sur dossier par des experts techniques, des élus, des représentants de l'éducation nationale. La commission se tiendra en septembre et attribuerait 3 prix comprenant une récompense financière de 10 000 à 30 000 € selon le classement et des journées d'accompagnement à la réalisation du projet par des experts. Une à cinq en fonction du classement. Il y a déjà eu d'ailleurs lors de l'hackathon, nous avons le prix départemental de l'innovation éducative. Et ce prix départemental de l'innovation éducative a été remis au collège Gérard Philippe à Villeparisis. Donc, ce prix, c'était la salle de confiance. Je ne sais pas si le collège est là. Je ne sais pas si le collège veut nous en parler, et si on a le temps.

Comment ? Il n'y a personne du collège Villeparisis qui peut en parler. Donc voilà, c'est une salle de confiance qui va être installée dans ce collège et donc les départements vont aider à la création de cette salle.

4^e axe, une offre accessible à tous pour tous les territoires, donc s'appuyer sur la politique actuelle et développer de nouvelles opportunités grâce au développement numérique et au développement à plus grande échelle de dispositifs existants. L'offre mobile (mobile histoire, malle itinérante, microfolie), des résidences d'artistes, développer l'ouverture culturelle avec une meilleure communication passant par le site de l'ENT. Développer les ressources numériques sur l'ENT avec des richesses patrimoniales et culturelles du Département que l'on mettrait sur l'ENT en ressources numériques. Et fédérer les offres éducatives du territoire toujours grâce à l'ENT, essayer de les rendre plus visibles. Voilà, j'ai essayé de résumer donc ces 4 axes. Ça a été un beau travail. Je félicite les collégiens. Je félicite tout le monde. Daisy et tous ceux qui... voilà. Et je vous remercie de pouvoir continuer ce travail.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Véronique et merci aux collégiens qui voient qu'ils ont proposé de venir à... réalité. Avez-vous des remarques sur ce rapport ? Non. Tout le monde est d'accord pour l'adopter. Parfait ! Merci à tous.

N° 5/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 5/04. C'est Cantinéo. Véronique.

Mme VEAU. Oui, bon ! C'est Cantinéo. Pour la rentrée 2020, il est proposé un dispositif qui permet de faciliter l'accès aux services de restauration scolaire des collégiens issus des familles des plus modestes par la prise en charge d'une partie du coût du repas de se prononcer sur le règlement départemental de Cantinéo 77 et d'approuver la convention de partenariats avec la CAF de Seine et Marne nécessaires à la mise en œuvre de cette politique pour la rentrée 2020.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Des questions sur Cantinéo ? Tout le monde est d'accord pour adopter le mémoire. Marianne ?

Mme MARGATÉ. Oui. Merci. Je prends acte de la proposition de revalorisation de 2 % de l'aide Cantinéo, ce qui semble tout à fait normal compte tenu de la décision d'augmentation du prix de la cantine voté en novembre dernier. Mais, je trouve à nouveau regrettable qu'avec ce mémoire vous proposiez la stricte réplique d'un système d'aides qui n'est pas juste. Nous l'avons déjà souligné. Il exclut de son champ d'application les familles modestes, c'est pour ça... c'est pour cela que nous avons demandé la création d'une nouvelle tranche de quotient familial supérieur à 650 €. Il est injuste, car le montant d'aides est trop faible pour les familles en situation de pauvreté. Donc je... nous avons eu l'engagement d'une remise à plat de ce dispositif d'aide à la restauration depuis plusieurs mois déjà voire année. Il ne vient pas. Donc, nous nous abstenons sur ce mémoire puisque nous pensons qu'il faut vraiment le remettre à plat comme vous y êtes engagé.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Marianne. Daisy va réexpliquer comment nous allons entamer la réflexion sur ce dossier. Daisy.

Mme LUCZAK. Oui. Alors je vais essayer d'être brève, car tout le monde connaît ce rapport, mais on a quand même des éléments de contexte où on a voulu dès le début de la mandature revoir donc le dispositif de façon à ce qu'elle soit plus simple d'accès avec dans le calcul d'un revenu fiscal de référence, un nombre de parts fiscales et on s'est appuyé sur les quotients familiaux. Donc, pour... donc en s'appuyant sur ces quotients familiaux de la CAF, le Département a également fait le choix de proposer une aide plus juste résultant de la prise en compte de l'ensemble des revenus des familles salariaux et autres revenus contrairement à l'ancien dispositif. On a également déployé une campagne et au sein de chacun... à travers chacun de nos élus qui participent aux conseils d'administration de nos collèges, on a déployé une large campagne de sensibilisation de communication. On a aussi fait le choix de dématérialiser le dispositif. Donc, il a fallu aider. Il y a beaucoup d'aides aussi par les établissements, mais aussi chacun de nous présents autour de cette assemblée. Le Département entend, à travers les différentes actions mises en place, approfondir son action en faveur des familles les plus modestes grâce à la mise en place d'une grille de tarification unique. On a... cette évolution permet notamment de prendre davantage en considération la diversité des ressources des familles et d'harmoniser l'aide proposée sur l'ensemble des territoires. On a... donc on constate depuis 2016, la mise en place de ce nouveau dispositif même si on a, entre les 2 dispositifs, perdu un peu de bénéficiaires, on ne cesse de voir une augmentation d'environ 4 % chaque année et on a cœur de faire quand il y a besoin des aides rétroactivement en termes à la fois de nombre de bénéficiaires et de budget dépensé. On est à plus environ 2,5 % chaque année. Donc aujourd'hui... la semaine dernière, on a fait une réunion avec Virginie THOBOR. On l'avait promis depuis de longues semaines, parce que... toujours promis plusieurs... au cours des séances. C'est vrai qu'avec la période qu'on vient de vivre, on a créé un peu de temps, mais on s'est rencontré avec Virginie THOBOR la semaine dernière qui nous a fait part de plusieurs reprises du souhait de travailler ensemble sur ce dispositif. On a également... on sait très bien que ce dispositif, il est couplé aussi avec le projet de la plateforme d'approvisionnement. On a plusieurs sujets. Donc, pour répondre aux différents arguments et

aux propositions de Virginie THOBOR le plus largement, je pense que l'opposition sera d'accord. On a retenu plusieurs axes. Un souhait qu'une tarification de quotient nécessite une harmonisation des tarifs. On s'est entendu que la tarification soit rendue possible grâce à un effort de resserrement des écarts entre les tarifs qui existaient sur l'ensemble du Département depuis maintenant 4 ans. Et, je voudrais simplement vous rappeler que le niveau... le tarif moyen de repas sans aide au collège en Seine et marne est de 3,50 €, et qu'il est bien inférieur à celui qui est connu dans nos lycées ou dans les communes. Dans les lycées, on est à un niveau de tarifs de 5,50 € et dans les communes, on est entre 5 et 6 €. Donc, voilà, on ne parle pas non plus... quand on compare, il ne faut pas oublier ce coût de repas. Aujourd'hui, on est à environ 3,50 € dans nos collèges.

Donc on a... Virginie THOBOR nous à aussi questionner sur le niveau des impayés dans les collèges. C'est un indicateur dont on n'a pas de visibilité aujourd'hui, mais on va se renseigner pour pouvoir aussi l'intégrer dans notre réflexion.

Ce que je vous propose aujourd'hui, c'est la mise en place d'un groupe de travail à partir de fin septembre. Afin de faire évoluer ce dispositif d'aide à la restauration, un groupe de travail pourra être mis en place dès fin septembre en présence des élus de la majorité, mais aussi de l'opposition. Pour repenser à vos côtés, le système d'aides à la restauration scolaire autour des postulants suivants : une inscription de la tarification unique dans la politique de restauration du Département, une tarification au quotient avec un nombre de tranches, un niveau de tarifs qui restent à déterminer tout comme le niveau de prise en charge par le Département des surcoûts liés aux exigences qualitatives, une aide venant en déduction du coût total du repas et non pas une bourse d'aide financière. Et, une gestion automatisée des flux financiers entre les collèges et le Département qui pourrait contribuer à répondre aux demandes des familles en termes de paiements mensuels et de prélèvements automatiques ou encore de paiements sur Internet.

Ce dernier point se justifie d'autant plus au regard du contexte actuel qui a pu accentuer les difficultés financières rencontrées par certaines familles, raison pour laquelle le Département a fait le choix de redéployer tous les crédits Candinéo non attribués à l'intention des familles modestes par l'intermédiaire de la Direction générale adjointe de la solidarité.

Enfin, il est également à noter que l'évolution du dispositif d'aide à la restauration s'inscrit dans une démarche plus globale de refonte des actions du Département au sein de la restauration scolaire qui se traduira notamment par la mise en place d'actions de sensibilisation des élèves contre le gaspillage scolaire ou encore par la revalorisation des métiers de la restauration dans les collèges. Voilà les propositions chère Marianne, chère Virginie.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne.

Mme MARGATÉ. Merci. Bon, ce sont des propositions intéressantes. Donc, on va... le bénéfice du doute, on va voter ce mémoire. Je reviens sur l'abstention, je souhaite faire partie de ce travail et qu'il soit mené à bien. Mais, pour l'instant, je reviens sur le vote d'abstention en votant pour ce mémoire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait ! Merci. Alors, quels sont ceux qui sont contre ce mémoire ? Abstention, donc tout le monde est d'accord. Très bien. Merci.

N° 5/05

M. LE PRÉSIDENT. Alors 5/05. Geneviève. Essayons d'être un peu concis si nous voulons terminer avant 16 heures.

Mme SERT. Ok, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Alors Geneviève.

Mme SERT. C'est une convention entre le département et l'université Paris Est – Créteil comme il en existe. Il y a trois axes : favoriser l'accès et la réussite de l'enseignement supérieur, soutenir le développement territorial par l'articulation entre formation et emploi, développer la recherche en lien avec le politique public du territoire. Je... Il y aura un comité de programmation et d'évaluation annuelle pour dresser des bilans qui vous seront donc donnés. Je voulais juste vous indiquer en plus qu'il y a deux instituts... un institut de formation qui va s'ouvrir à l'institut public ; l'institut de formation de kinésithérapie, pardon, à Fontainebleau ; et un autre privé à Meaux de 26 places. Et ça, c'est grâce à notre travail avec cette université. Voilà Président.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait ! Merci Geneviève. Y a-t-il des commentaires ? Tout le monde est d'accord. Très bien.

N° 5/06

M. LE PRÉSIDENT. Alors 5/05. C'est le campus numérique de Montereau.

Mme SERT. Voilà, c'est un rapport qui a pour objet d'approuver la situation du Département à une augmentation de capital de 2 500 €. Ce centre est dédié aux métiers de la fibre optique et de l'aménagement numérique du territoire. Voilà, il est situé. C'est le campus numérique de Montereau.

M. LE PRÉSIDENT. Bien. Pas de problème pour acheter des parts. Merci.

N° 5/07

M. LE PRÉSIDENT. Alors un peu de sport avec Martine sur le 5/07.

Mme BULLOT. Bien donc on va parler, pareil, de 2024. Et, pour vous dire que nous avons reçu 10 porteurs de projets et étudié 17 projets. Il vous est aujourd'hui proposé de modifier les critères d'attributions de subventions qui avaient été initialement définis dans le cadre du dispositif Paris 2024 Team 77 ; afin de s'ajuster au mieux aux projets proposés en distinguant les projets d'intérêts stratégiques départementaux, les projets d'accompagnements des centres de préparations des jeunes et les projets d'intérêts locaux, et ainsi apporter un soutien significatif aux projets présentant un intérêt stratégique départemental. Si vous voulez bien vous prononcer sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Martine. Des commentaires ? Tout le monde est d'accord pour ces critères. Nathalie.

Mme BEAULNES-SERENI. Oui Président. C'était sur le rapport précédent, comme on l'a passé.

M. LE PRÉSIDENT. Ah mince ! D'accord. On vote d'abord celui-là. Tout le monde est d'accord sur les critères. Sur le rapport précédent, tu avais...

Mme BEAULNES-SERENI. Oui. Merci Président. Je voulais juste avoir un peu l'historique de ce campus et savoir pourquoi nous étions déjà dans le capital de cette société.

M. LE PRÉSIDENT. On va t'envoyer tous les éléments sur la jeunesse de cette affaire.

Mme BEAULNES-SERENI. D'accord. Du coup, je préfère m'abstenir si c'est possible encore.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Parfait !

N° 5/08

M. LE PRÉSIDENT. Alors 5/08, attribution de subventions à l'UNSS. Martine.

Mme BULLOT. Très bien. Pour permettre à l'Union nationale du sport scolaire, donc l'UNSS et l'association profession sport et loisirs sous l'acronyme APSL de poursuivre leur action. Il vous est aujourd'hui proposé de leur attribuer une subvention d'un montant total de 130 900 réparti comme suit : 94 900 € pour l'UNSS, et 36 000 € pour le PSL 77.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Martine. Des problèmes sur ce mémoire. Non. Tout le monde d'accord. Parfait ! Merci.

N° 1/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors nous revenons au 1/01. Le CID du Pays de Fontainebleau. Olivier.

M. LAVENKA. Merci Président. Il s'agit tout simplement d'amender ce contrat intercommunal de développement en y ajoutant une action qui est des travaux de réflexions sur le petit parquet, une action qui est un peu plus de 800 000 €. Des travaux du Département à hauteur de 857 000 €.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Le petit parquet, c'est là où il y a les chevaux. Ce n'est pas un parquet. Bon, tout le monde est d'accord pour le petit parquet à Fontainebleau. Très bien.

N° 1/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/02, ce sont les contrats ruraux. Olivier.

M. LAVENKA. Donc, 5 nouveaux contrats ruraux vous sont proposés pour les communes de : Nantouillet, Pézarches, Saint-Barthélemy, Trilbardou, ainsi qu'un syndicat intercommunal à vocation multiple de Guermantes.

La liste des travaux envisagés, beaucoup évidemment de travaux à vocation scolaire dans les écoles, les patrimoines ainsi que les travaux de voirie notamment sur la commune de Pézarches.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Pas de problème pour ces 5 nouveaux contrats. Très bien.

N° 1/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/03, Jérôme. La convention entre le Département et l'Institut Paris – Région.

M. GUYARD. Oui. C'est bon. Tout le monde m'entend ?

M. LE PRÉSIDENT. Très bien.

M. GUYARD. Ok. Alors, il s'agit de l'IAU qui est devenu l'Institut Paris – Région, donc, a sollicité un partenariat renouvelé avec le Département en 2019 qui a pris la forme d'une convention quadriennale 2019 – 2021, déclinée en convention annuelle. Pour l'année 2020, il nous est donc proposé de valider le contenu du programme d'étude de la convention annuelle portant sur l'évaluation du SDRIF, l'analyse de l'impact à l'égard du Grand-Paris Express en Seine-et-Marne, et les projections de populations à l'horizon 2035. Comme en 2019, le coût de ce partenariat s'élèvera à 60 000 € conformément au crédit inscrit au BP 2020.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jérôme. Pas de problème sur ce mémoire. Très bien.

N° 1/04

M. LE PRÉSIDENT. 1/04. C'est l'avenant 4 pour notre convention avec Seine-et-Marne Attractivité. Denis.

M. JULLEMIER. Oui, Président. Il s'agit en effet d'apporter un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens de Seine-et-Marne Attractivité notamment sur l'article 3 pour les moyens financiers et techniques afin d'être en cohérence d'une part avec les enjeux et les objectifs de la mise en place d'une politique de marketing territorial. Et d'autre part, afin d'accompagner l'agence dans l'acquisition d'un total de pilotage et d'information décisionnelle destinée à améliorer le suivi des objectifs opérationnels. Pour ces deux actions structurantes, il vous est proposé l'attribution d'une subvention globale d'investissements de 100 000 € pour l'année 2020.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Denis. Des problèmes sur ce mémoire ? Non. Tout le monde est d'accord. Parfait !

N° 1/05

M. LE PRÉSIDENT. Convention entre le Département et les syndicats Seine et Marne numérique. Nolwenn.

Mme LE BOUTER. Oui. Donc, il s'agit de définir les conditions et les modalités de versement des subventions en investissements et en fonctionnements pour 2020. J'en profite juste pour rappeler que le déploiement avait été accéléré par deux fois, car il a été prévu en 2029. Il a été accéléré pour 2026, puis 2023. Et qu'on en est à ce jour à 50 % de déploiement de la fibre, c'est-à-dire en fonction de ce qui restait et que les opérateurs ne prenaient pas en charge, donc 150 000 prises déployées sur les 320 000 à couvrir. Et donc, la subvention départementale, donc on est sur une convention d'affectation pour 2020 à 4,5 millions d'€ en investissements et à 230 000 € en fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Nolwenn. Des questions ? Non. Tout le monde est d'accord. Très bien.

N° 1/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/06 concerne une subvention au comité de Seine et Marne de Tennis. Olivier.

M. LAVENKA. Oui Président. Vous savez que c'est un site important, géré par la communauté de Seine et Marne de Tennis qui accueille notamment un tournant au féminin à vocation internationale. Il est proposé dans le cadre du fonds d'aménagement d'apporter les subventions importantes de 280 000 € pour des travaux de rénovation du site, des travaux importants qui sont évalués à pratiquement 1 million d'€.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Tout le monde est d'accord pour cette subvention à la ligue de Tennis. Très bien.

N° 1/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/07. C'est le bilan du plan départemental de l'observatoire de l'eau. Yves.

M. JAUNAUX. Oui Président, c'est un dossier tout à fait important vu l'ampleur des documents qu'on vous a présenté, qu'on vous a donné. C'est la quatorzième année qu'est présenté le rapport de l'observatoire de l'eau en Seine et Marne. Et, d'habitude, on a 5 analyses : le prix de l'eau, la performance deux réseaux d'eaux potables, le fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs, la qualité des cours d'eau et l'accompagnement des communes sur le zéro phyto, complété cette année par une étude sur l'évolution de la consommation d'eau potable en fonction du prix de l'eau. Alors nous avons une réunion importante avec tous les partenaires la semaine dernière, dont les services de l'État et notamment l'Agence de l'Eau, et quelques chiffres à rappeler. En 2019, 42 millions d'euros ont été engagés par les différents acteurs du PDE, en premier rang, desquels une agence de l'eau du Département. Et à 8 communes seine-et-marnaises qui ont vu en 2019 la qualité de leur eau potable s'améliorer. Donc maintenant, 95 % des Seine-et-Marnais bénéficient d'une eau conforme. Il faut parler aussi, de féliciter, de notre politique de soutien d'assainissement des collectivités. Vous savez qu'on a des SDAS. Les schémas départementaux d'assainissements des eaux usées numéro 1, donc sur 50 stations ciblées, 4 sont encore en étude. Et sur les SDAS 2, 80 % des projets instruits sont en cours de réalisation.

Au niveau du zéro phyto, 97 % des communes étaient engagées dans la démarche du zéro phyto, et 23 communes ont été récompensées cette année. Celui qui me portait à cœur avec l'ancienne Préfète Madame ABOLLIVIER, c'est la poursuite de la simplification de la Gouvernance de l'eau suite aux lois NOTRe et MAPTAM, et le résultat est obtenu puisqu'au 1^{er} janvier 2020, 218 fusions sont réalisées contre 357 en 2000 - 2019. Il y a encore quelques défauts. 67... 65 communes seine-et-marnaises reçoivent encore une eau non conforme, et on a des progrès à faire sur l'élaboration des actions de lutte contre les pollutions en termes de captage et la réhabilitation des installations d'assainissements non collectifs restent encore faibles, et, la réduction des pollutions d'origine agricole. Nous avons fait une large intervention lors de la réunion la semaine dernière sur les implications notamment du Covid qui vont impliquer forcément le rapport qu'on fera l'année prochaine sur cet observatoire de l'eau.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Yves. Des questions ? Non. Tout le monde est d'accord pour adopter ce mémoire ? Merci.

N° 1/08

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/08, toujours Yves.

M. JAUNAUX. Alors vous savez qu'on est très impliqué dans la transition du territoire vers les énergies vertes. D'ailleurs, Président, nous aurons une rencontre Cap méta lundi prochain, avec une rencontre des partenaires. Et là, dans le cadre du Département, pour coordonner les actions, etc. on a besoin d'une étude qui sera co financée par le Département à hauteur de 40 %, le SDESM à hauteur de 40 % et les 20 % restants par GRDF et GRT Gaz à hauteur de 10 %. Comme ces deux structures GRDF et GRT Gaz sont des acteurs privés, bien entendu il faudra faire des conventions.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Merci. Pas de problème sur ce mémoire. Tout le monde est d'accord. Parfait.

N° 2/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 2/01, personnel départemental. Isoline. Création et suppression d'emplois.

Mme GARREAU MILLOT. J'arrive tout de suite Président, je suis là. Alors, le 2/01, effectivement ça concerne le personnel départemental, c'est la modification, création et suppression d'emploi permanent. C'est la mise à jour du tableau. C'est un rapport que nous avons fréquemment. Il est donc proposé d'approuver les modifications de création et suppression d'emplois aux vues des besoins de l'année 2020. Il y a 39 emplois permanents qui sont concernés par la modification, 6 sont à créer et 3 sont à supprimer. Dans le cadre d'une gestion rigoureuse de ces effectifs, le Département s'attache à répondre au mieux aux évolutions nécessaires de la collectivité. Vous sont aussi présentés les évolutions justifiées pour cette année, il y a donc 12 emplois permanents qui ont été identifiés pour des besoins ponctuels au sein des directions, 2 emplois pour des opérations de projets définis au sein de la DABC afin de faire face à un surcroît d'opérations. Et puis, il convient également de voter que la nouvelle organisation des missions de protection maternelle et infantile, petite enfance et parentalité, fera l'objet d'une réflexion concertée de l'exécutif avant d'être proposé un nouveau CT puisque l'ensemble de ces modifications ont un avis favorable du CT du 18 mai dernier.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Isoline. Pas de problème particulier.

N° 2/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/02, l'acquisition de locaux. Isoline.

Mme GARREAU MILLOT. Le 2/02. Il nous est proposé d'acquérir un plateau de bureaux de 3 cm² à Savigny-le-Temple pour le prix de 420 000 € hors taxes dans le cadre de la réorganisation du développement des activités de la DMGS et de la DSIN.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème particulier sur cette acquisition.

N° 2/03

M. LE PRÉSIDENT. 2/03. Anne-Laure. Ordre et réhabilitation de l'affaire de la Croix blanche à Blandy-les-Tours. Anne-Laure. Anne-Laure.

Mme FONTBONNE. Voilà, ça y est. Oui, Président. Le développement de notre activité touristique du site du château de Blandy-les-Tours est une priorité départementale. La création d'un pôle touristique, patrimonial, pédagogique, culturel et artistique dans l'affaire de la Croix blanche représente un axe stratégique essentiel de ce développement. Il convient d'approuver le programme technique de l'opération. Ce programme comprend deux tranches : une tranche ferme comprenant la réhabilitation de la ferme en y installant des fonctionnalités nécessaires à l'accueil des activités pédagogiques du Tourisme d'affaires, d'un hébergement pour les artistes aux résidences, et de locaux à destination du personnel du Château.

Une tranche optionnelle comprenant l'aménagement de combles de certains corps de bâtiments permettant l'accueil de salles de réunion et de bureaux supplémentaires.

Ce programme repose sur une enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 4 064 000 € TTC dont 2 460 000 € pour la tranche ferme et 3 336 000 € TTC pour la tranche optionnelle affectée aux travaux. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Anne-Laure. C'est un beau projet patrimonial, artistique et culturel. Pas de problème sur cette opération. Très bien. Merci.

N° 2/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors Isoline va nous parler de la réserve militaire.

Mme GARREAU MILLOT. Oui, Président, c'est un rapport qui a été ajouté et comme principe les conseillers départementaux ont dû recevoir en ajout à cette séance.

C'est un rapport qui concerne une convention de soutien à la politique de la réserve militaire entre le ministère des Armées et le Département. On nous propose d'adopter une convention. La loi fait obligation aux employeurs civile de libérer leurs collaborateurs réservistes 5 jours par an dans le cadre de leurs activités dédiées, et le Conseil départemental souhaite aller au-delà de ce cadre législatif en facilitant la disponibilité et donc la réactivité des agents fonctionnaires ou non titulaires aux fins d'exercer des missions qui valoriseront leurs compétences acquises dans le cadre de ce type de parcours. L'instauration de ce dialogue qui est surtout constructif permettra également l'accès à des formations dédiées et à un réseau d'entreprises et d'organismes partenaires.

Enfin, dans le cadre de ces dispositions, un référent défense est créé au sein de notre collectivité pour être l'interlocuteur privilégié du ministère des Armées.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Isoline. Tout le monde est d'accord pour cette convention. Merci.

N° 3/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 3/01. Un mémoire important puisque c'est notre plan vélo pour les années à venir. Je voulais remercier ceux qui ont participé à l'élaboration. Nathalie bien évidemment qui est la reportrice ou rapporteuse du mémoire. Et puis, remercier bien évidemment et également aussi Xavier et Jérôme puisque c'était un travail bien évidemment qui était fait en transversalité. La parole à Nathalie.

Mme BEAULNES-SERENI. Merci Président. Moi aussi, je voudrais remercier les services et SMA pour le montant de ce plan vélo qui s'est fait très rapidement de manière à répondre à l'exigence nouvelle que nous avons notamment en matière de démarche éco responsable et de développement durable sur l'essor du vélo que ce soit le vélo du tourisme ou le vélo quotidien. Donc, nous vous proposons un nouveau plan vélo 77 qui va succéder au schéma départemental des itinéraires cyclables qui dataient de 2007. Donc, un plan vélo qui va se dérouler entre cette année et 2029. Alors on a 4 axes qui prévoient la création du réseau itinéraire de cycle tourisme sur l'ensemble du territoire départemental, mais aussi pour le vélo du quotidien, avant de nous attacher à répondre aux besoins du territoire, nous faisons des aménagements sur les routes départementales de manière à faciliter les déplacements locaux. Enfin, on crée un cadre d'échange entre les acteurs du vélo. On favorise les actions innovantes, et on renforce le partage des connaissances. Et, nous aurons aussi des actions pour le développement, la pratique du vélo pour les agents départementaux.

Donc, nous nous inscrivons dans le cadre du plan vélo et mobilité active du Gouvernement qui avait été annoncé en septembre 2018 qui a fixé un objectif de tripler la part du vélo dans les déplacements quotidiens d'ici à 2024 pour le faire passer de 3 à 9 %.

Financièrement parlant, ce dispositif va arriver en complément de la politique contractuelle dans la création de subventions spécifiques pour des projets dont la maîtrise d'ouvrage pourra être portée par l'économie ou par leur groupement. Sur l'itinéraire Loisirs et tourisme, il est proposé de fixer des plafonds de dépenses subventionnables à hauteur de 150 000 € hors taxes par kilomètre et 30 000 € hors taxes par aires d'arrêts. Pour l'aménagement des itinéraires qui sont déjà inscrits au schéma départemental, le Département participera à hauteur de 70 % du montant des dépenses subventionnables. Les 30 % restants à la charge du maître d'ouvrage. Et si d'autres financements sont obtenus, le taux de subventionnement du Département sera fixé pour que la somme des subventions n'excède pas 70 %. On aura aussi un financement pour les boucles locales qui elles feront l'objet d'un appel à projet annuel et qui sera... le subventionnement sera accompagné à 10 000 € hors taxes par kilomètre avec un taux de participation du Département de 50 %.

Concernant le dispositif Axe 2 qui concerne donc le vélo au quotidien, il est proposé de fixer les plafonds de dépenses subventionnables à hauteur de 250 000 € hors taxes par kilomètre et 80 000 € hors taxes par coupure de carrefour.

Donc, le budget nécessaire à la mise en œuvre de ce plan vélo est de 3 050 000 € par an en investissement et de 100 000 € en fonctionnement, ce qui va établir un investissement à hauteur de 9 millions d'euros pour le premier plan triennal à mettre en regard avec les 500 000 € qui ont été méchés de 2014 à 2019, et porté à 900 000 € pour cette année 2020.

Le programme triennal 2021 – 2023 vous sera soumis en fin de cette année suite aux études de faisabilité qui vont être réalisées par les services.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Nathalie. Des questions sur ce mémoire. Donc, tout le monde est d'accord pour l'adopter. Très bien. Merci.

N° 3/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 3/02. Xavier. C'est la préparation de la rentrée scolaire pour les transports.

M. VANDERBISE. Oui, merci Président. Bonjour à tous et à toutes. Comme vous le savez, Ile de France Mobilité a modifié son règlement régional relatif aux circuits spéciaux scolaires suite à la création du nouveau passe Navigo Junior pour la rentrée 2020 – 2021. Il est donc soumis à votre approbation. Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement annuel de la délégation de compétences en matière de transport scolaire, le Département doit pour la prochaine rentrée scolaire adapter ces règlements départementaux sur des circuits spéciaux scolaires et sur le transport scolaire adapté. Enfin, dans le cadre du transport adapté à destination élèves et des étudiants handicapés relevant de la MDPH, le Département a relancé 4 des 28 marchés publics notifiés en 2019 pour la rentrée scolaire 2020 – 2021. Et à titre de précaution et en cas d'une éventuelle impossibilité de notification de ces futurs marchés, une convention de prise en charge des frais de transport vous est proposée permettant enfin d'assurer cette mission de service public.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Xavier. Des questions ? Oui, Marianne.

Mme MARGATÉ. Merci Monsieur le Président. Concernant ce mémoire, nous voterons pour, mais j'ai des remarques cependant à faire, car on ne compte plus le nombre de délibérations qui ont été soumises à notre Assemblée depuis cette décision honteuse que vous avez pris dès le début de votre installation avec... donc cette décision d'annuler la gratuité que notre Département a assurée aux élèves Seine et Marnais. Depuis, vous n'avez de cesse de détricoter vous-même ce que vous aviez décidé. Pour ce détricotage, vous pouvez compter sur nous lorsqu'il donc s'agit de détricoter vos propres décisions. Nous nous engageons à faire un effort supplémentaire en soutien aux familles Seine et Marnaises qui doit déboursier 350 € pour que leurs enfants se rendent en lycée. Je sais que vous pouvez nous rétorquer que c'est une décision que doit prendre la Région, mais vous y avez des amis. Faites-leur entendre raison. Et fort heureusement d'ailleurs, on ne saucissonne pas ainsi les Seine et Marnais. Vous faites un effort réel pour les primaires, faites-le donc pour les lycéens afin que le reste à charge soit égale à celui des collégiens soit 75 €. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. En fin de compte, c'est l'application d'une décision de la Région que nous on répercute. On aurait très bien pu le répercuter ailleurs. D'ailleurs, c'est ce qu'on fait un certain nombre de départements. Ils ont encaissé l'argent, ils n'ont pas mis dans les diminutions des frais de transport. Ce n'est pas l'option que nous avons prise. De tête, je crois que c'était 2 millions. Et les 2 millions, on les a réaffectés justement sur la baisse de la carte pour les collégiens.

M. VANDERBISE. Tout à fait.

M. LE PRÉSIDENT. Bien. Quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? Abstention. Tout le monde est d'accord. Eh bien ! Merci.

N° 3/03

M. LE PRÉSIDENT. Le Palm 77, toujours Xavier.

M. VANDERBISE. Alors, la société Flexcité 77 gère et exploite le service de TAT pour les personnes handicapées Palm 77 dans le cadre d'un contrat de délégation de services publics pour une durée de 6 ans qui court depuis le 21 juillet 2014 et jusqu'au 28 février 2021. Alors, ce rapport a pour objet premièrement de prolonger pour un délai supplémentaire ce contrat de DSP en cours du 1^{er} mars 2021 au 30 juin 2021. Et deuxièmement, d'accepter le renouvellement de la délégation de compétences avec IDFM du 21 juillet 2020 au 21..., pardon, au 20 juillet 2025.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Merci. Des questions sur ce mémoire. Non. Tout le monde est d'accord. Parfait.

N° 3/04

M. LE PRÉSIDENT. Laurence qui va nous parler de l'affectation des redevances des mines.

Mme PICARD. Oui Président. Le code général des impôts précise qu'il appartient à notre Assemblée de répartir une fraction de la redevance communale des mines sur le pétrole entre les communes qu'elles désignent et selon les modalités qu'elle choisit. Le Préfet de Seine et Marne nous a informés que la somme à répartir en 2020 s'établit au titre de l'année 2019 à 846 366 €, il est donc proposé d'affecter comme chaque année cette somme à notre programme d'aide aux communes de moins de 2 000 habitants pour l'entretien de leur voirie. 316 communes de moins de 2 000 habitants s'avèrent éligibles au titre de ce programme. La liste de ces communes est annexée au projet de délibération ainsi que le montant des subventions qui leur serait alloué. Il est précisé que les sommes inférieures à 500 € issus de ce calcul ne sont pas attribuées.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Merci Laurence. Pas de problème sur cette répartition.

N° 4/01

M. LE PRÉSIDENT. Je vous propose de passer au mémoire 4 avec le 4/010 ce sont les démarches pour la politique départementale de notre activité médicale. Geneviève.

Mme SERT. Pour faire face à des certifications médicales qui menacent l'accès aux soins de Seine et Marnais et l'état sanitaire globale sur votre territoire, le Département entend pleinement jouer son rôle de protecteur des populations et inverser une véritable dynamique aux services d'actions innovantes par la mise en place du PACT Santé 77 qui vous est présentée dans ce dossier, et qui s'articule autour de 5 axes. Attirer les professionnels, l'axe 1, attirer les professionnels de santé et leurs familles. Contribuer, axe 2, à l'insertion professionnelle des futurs professionnels de santé – tu peux arrêter stp une minute, tu fais trop de bruit ma chérie - créer les conditions attractives de l'installation des professionnelles en Seine et Marne. Et l'axe 4 : Mailler la Seine-et-Marne en investissant pour la santé des territoires isolés. Axe 5 : Coordonner les acteurs de santé et de soin en Seine et Marne autour de projets communs. Voilà. Nous nous proposons de nous engager pour la santé de tous et dans le cadre du schéma des solidarités.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Geneviève. Des remarques sur ce... oui, Marianne.

Mme MARGATÉ. Merci Monsieur le Président. Donc, sur cette politique départementale, face à ces démarches opérationnelles, je voulais revenir tout d'abord sur ce que vous nous aviez proposé à la séance du 26 septembre dernier, une politique départementale de l'attractivité et la présence des professionnels de santé que j'avais qualifiée de renoncement à agir sur une question aussi fondamentale. Ce que vous nous proposez aujourd'hui comme démarche opérationnelle est plus ambitieux, il faut le constater que votre politique-cadre, plus ambitieuse avec notamment la création de centres de santé départementaux et de salariats des médecins. C'est une très bonne chose, c'est un axe majeur pour lutter contre la désertification médicale auquel semble condamné notre Département, j'avais d'ailleurs fait cette proposition et je suis heureuse qu'elle ait été étudiée pour qu'elle soit mise en place et j'y serais évidemment attentive. La PMI est également un enjeu fort pour l'accès aux soins en proximité avec nos maisons des solidarités. Je souhaite qu'avec ces démarches opérationnelles, nous puissions inverser la tendance que nous subissons aujourd'hui. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Nous espérons tous que nous pourrions inverser la tendance, mais c'est sûr. Alors il y a les cabines de télé-médecines. J'ai envie de dire un mot tout à l'heure. Je crois que nous pourrions encore les voir vendredi prochain, puisqu'à l'étage il y a une qui est installée dans le hall du Département. Très bien. Sur ce... tout le monde est d'accord pour ce mémoire. Merci.

N° 4/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/02, je vous ai dit tout à l'heure qu'il était retiré. Le rapport 4/03, c'est une convention aux services d'aides à domicile, Bernard.

M. COZIC. Oui. Bonjour à tous. Oui. Après une période sous administration d'émissaires, l'association UNA'Dom a été autorisée à poursuivre des activités notamment le service d'accompagnement d'aide à domicile. Afin de donner une possibilité à cet opérateur, il est proposé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec cette association qui reprend la trame de ce signet avec 23 autres SAAD au printemps 2019. Il entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2020, et sera valable jusqu'au 31 décembre 2022. Ce nouveau contrat prend acte d'une nouvelle organisation de ce service associatif qui intervient sur 57 communes, des cantons de Chelles, Lagny-sur-Marne, Claye-Souilly, Serris, Champs-sur-Marne, Torcy et Villeparisis.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Pas de problème sur ces conventions. Merci.

N° 4/04

M. LE PRÉSIDENT. 4/04, c'est le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Bernard.

M. COZIC. Oui. En tant que co signataire de ce schéma d'accueil d'habitat des gens du voyage pour les années 2020 – 2026, et chef de file de l'action sociale, le Département joue un rôle important dans la mise en œuvre du schéma à travers notamment de ces aides d'investissements et de fonctionnements et de son intervention sociale auprès des gens du voyage. Au vu de l'adoption de ce schéma, le rapport présente le bilan du schéma 2013-2019. Les éléments du bilan font notamment apparaître l'atteinte partielle des objectifs du schéma 2013 – 2019 avec la réalisation de 75 % des places vers l'accueil, et 3 aires de grand passage sur 7. Une tendance à la sédentarisation qui prend des formes diverses. Des interventions sociales qui doivent être coordonnées avec les populations ayant des situations très diverses et souvent très précaires. Le nouveau schéma confirme les obligations légales des intercommunalités en matière de créations de places vers l'accueil, réserve le grand passage et souligne les besoins et les enjeux de la sédentarisation des gens du voyage tant dans la forme de l'habitat que dans l'accompagnement des gens du voyage.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Pas de problème sur ce mémoire.

N° 4/05

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 4/05, c'est notre participation au CDAD. Sarah.

Mme LACROIX. Bonjour à tous. Bonjour Président. Chef de file de l'action sociale, le Département de Seine et Marne soutient les actions en faveur de la lutte contre les exclusions conformément aux orientations de son schéma des Solidarités 2019 – 2024 votées le 14 juin 2019. À ce titre, il apporte un soutien aux structures favorisant l'accès des personnes à leurs droits et notamment au Conseil départemental de l'accès aux droits CDAD. Ce GIP (Groupement d'Intérêt Public) est placé sous la présidence du Président du TGI de Melun. Il coordonne une offre d'accès aux droits et de soutien aux victimes sur l'ensemble du territoire Seine et Marnais avec 130 lieux d'accueil sur le Département. Il est donc proposé poursuivre en 2020 la participation du Département au GIP (Conseil départemental de l'accès aux droits) pour un montant de 45 000 €.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Sarah. Pas de question sur ce mémoire.

Mme LACROIX. Non.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait.

N° 4/06

M. LE PRÉSIDENT. 4/06, une subvention pour le financement d'Initiative locale pour l'emploi. Denis.

M. JULLEMIER. Oui Président. Il s'agit en effet de l'Association pour le financement Initiative locale pour l'emploi de Seine et Marne, l'AFIT 77 qui est devenu France active Seine et Marne – Essonne depuis le 1^{er} janvier 2020. Cette association soutient les projets de créations d'entreprises portées par les demandeurs d'emploi mobilisant à divers coûts principalement le financement solitaire. Ces outils permettent chaque année à des bénéficiaires du revenu de Solidarité active, créateur de leur propre emploi d'avoir accès à des microcrédits garantis prêts d'honneurs pour concrétiser leur projet. Il est proposé de confirmer pour 2020 le soutien financier du Département à l'AFIL et de renouveler la subvention pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, créateur de leur propre emploi à hauteur de 158 000 € dont 30 000 € pour l'aide départementale à la création de son propre emploi.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème sur ce mémoire. On enchaîne avec le suivant qui est un peu dans la même veine.

N° 4/07

M. LE PRÉSIDENT. 4/07, Denis.

M. JULLEMIER. Oui. Tout à fait, parce qu'il s'agit toujours de l'AFIT 77, mais là pour le dispositif local d'accompagnement, DLA, c'est DLA, constitue un soutien de proximité aux structures qui développement des activités créatrices d'emplois. Ça permet d'apporter expertise et conseil à des structures afin de les accompagner dans leur développement, sous la révolution et les aider à pérenniser leur fonctionnement. En 2019, 85 structures ont bénéficié de cette prestation de conseil en Seine et Marne. Il vous est proposé de reconduire à la même hauteur qu'en 2019, le soutien du Département à l'association France, Essonne dans le cadre du DLA à hauteur de 48 600 €.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Denis. Pas de problème sur cette participation. Très bien.

N° 4/08

M. LE PRÉSIDENT. 4/08 : Les subventions annuelles telles qu'elles étaient proposées. Bien sûr elles ne tiennent pas compte de ce qu'on a dit tout à l'heure dans le plan de relance. Alors Valérie.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Alors le schéma des solidarités adopté en juin 2019 couvre la période 2019 – 2024. Différentes associations y contribuent. C'est pourquoi le Département leur alloue des dotations annuelles nécessaires à leur fonctionnement en contrepartie de leur soutien. En bénéficie 4 associations caritatives et une 1 association régionale (Croix-Rouge, Secours populaires, Secours catholique, Restaurant du cœur, Banque alimentaire Paris – ile de France). Le montant alloué est de 389 500 €. Un bilan de partenariat a été effectué qui s'avère très positif notamment suite à l'état d'urgence sanitaire. Il est donc proposé de conclure avec elles les conventions triennales pour la période de 2020 – 2023. Elles sont annexées au présent rapport. Les autres bénéficiaires sont les suivants : 7 associations d'insertion sociale et médico-sociale, montant alloué 44 190 € ; association nationale de prévention en alcoologie et addictologie de Seine et Marne ; association addiction – prévention – soin – contact ; association ville – hôpital, grande précarité, logement et santé ; association alcool assistance de Seine et Marne ; association mouvement ville libre ; association pour don du sang bénévole, unité de développement des premiers secours. 5 associations de lutte contre les violences conjugales pour un montant de 73 608. SOS de Meaux, téléphone grave danger, association mouvement du nid, lutte contre la prostitution, association parole de femme, lutte contre violence réseau femme et aux enfants ; association empreinte écoute médico-sociale ; centre d'information des droits des femmes et des familles de l'Essonne qui assurent des permanences sur le territoire Seine et Marnais. Et enfin, parmi les bénéficiaires, 4 associations bien connues d'insertion et d'accompagnement de victimes d'infraction pénale et favorisant l'accès aux droits pour un montant de 45 500 €. L'AVIMEJ assistance aux victimes d'infraction pénale. L'ADFI, défense des familles et des individus victimes des sectes. L'association de contrôle judiciaire socioéducatif de Seine et Marne. Accès aux droits dans les problématiques des violences conjugales. L'UDAF représentation et défense des familles. Il vous est donc proposé un montant total de 552 798 € décomposé comme je viens de vous le rapporter le plus synthétiquement possible. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord pour adopter cette première répartition. Parfait. Merci.

N° 6/01

M. LE PRÉSIDENT. Le 6/01, c'est un accord-cadre avec le MEFAR. Olivier.

M. MORIN. Oui Président. Vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT. Très bien.

M. MORIN. Bon, parce que j'avais demandé la parole plusieurs fois. Je n'ai pas été entendu. Ce n'est pas grave. Je voulais revenir sur le 5/01, si vous me le permettez, de remercier Daisy, ainsi que tous les services concernant les collèges pour la création du collège de Charny. Ça concerne... Et ça permettra de désengorger tous les collèges du canton de Claye-Souilly et de Dammartin-en-Goële. C'est une très belle réalisation et je remercie les services d'avoir fait... et pris ça à bras-le-corps puisque l'ouverture serait prévue en principe pour septembre 2023. Nous tenons à remercier particulièrement les services et je le fais aussi au nom de mon binôme Véronique PASQUIER. Ceci étant dit Président, je sais que le temps est compté, donc je fais être extrêmement bref sur les 3 rapports que j'ai à présenter.

En ce qui concerne l'accord-cadre, c'est un accord qui est destiné à favoriser l'accès à la culture pensante du territoire Seine et Marnais. Les Départements et l'État s'engagent à développer leur coopération au bénéfice de cette ambition partagée. Aussi, il vous est aujourd'hui proposé d'approuver la convention-cadre entre le Département et l'État définissant les grands axes de coopérations qui guideront les différentes interventions menées. Et cet accord est prévu pour 3 ans dont je vous renvoie à l'accord-cadre lui-même qui vous détaille toutes les interventions et les aides que l'État nous apporte dans notre politique culturelle et départementale.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord pour adopter cet accord-cadre.

N° 6/02

M. LE PRÉSIDENT. 6/02, Olivier.

M. MORIN. Alors il s'agit d'une répartition de fonctionnalité en ce qui concerne l'examen des subventions demandées pour tout ce qui concerne les activités, l'historique qui peuvent se dérouler sur le Département. Nous y mettons aussi bien des festivals, qu'un certain nombre d'autres actions. Sur ce point, je ferai une suggestion au Président de revoir les modalités de subventionnements, parce que le montant de 5 000 € pour offrir un certain nombre de festivals me semble un petit peu court. Ceci étant, pour l'instant, je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport et cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Merci. Tout le monde est d'accord. Je reviens sur le mémoire où il y avait le vote pour les associations. Une précision. Geneviève qui est une Présidente de l'AVIMEJ ne prend pas part au vote.

N° 6/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 6/03, pour la restauration du patrimoine. Olivier.

M. MORIN. Oui. C'est dans le cadre de notre politique d'aide à l'entretien de la restauration du patrimoine monumental. C'est une distribution globale de 474 690 €. Vous avez le détail dans le rapport. Simplement pour signaler qu'il y a 90 000 € pour le canton de Fontainebleau. Je ne dis pas quel est l'objet en question. Je vous le dirais dans le rapport. 90 000 € pour le canton d'Ozoir, 200 000 € pour le canton de Province. 400 000 € pour le canton de la Fierté et pour le canton qui m'est cher de Claye-Souilly 400 690 €, voilà. Ce n'est pas une somme importante, mais c'était nécessaire l'église de Saint Soupplets. Merci beaucoup. En tout cas, j'en ai terminé Vincent.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier.

N° 7/06

M. LE PRÉSIDENT. Alors, nous terminons par le rapport 7. Le 7/06, Céline.

Mme NETTHAVONGS. Je n'ai pas cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. C'est simplement pour exonérer, de la taxe d'aménagement, les maisons de santé. Ça fait partie du plan global de santé qu'on a voté tout à l'heure. Je pense qu'il n'y a pas de problème là-dessus.

N° 7/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/07, le fonds départemental de péréquation, Daisy.

Mme LUCZAK. Oui. Alors je prends mon rapport également. Il vous est proposé de répartir entre les 445 communes de moins de 5 000 habitants éligibles au fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière éligible sur les mutations à titre onéreux les produits 2019. Et, au total, donc pour ces 445 communes seront répartis la somme de 13 722 044,25 €.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Merci Daisy. Tout le monde est d'accord pour cette répartition.

N° 7/08

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/08, c'est la subvention Maires ruraux. Jean-Marc.

Mme LUCZAK. Jean-Marc m'a donné pouvoir.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord. Daisy.

Mme LUCZAK. Donc, il vous est proposé d'attribuer à l'association des Maires ruraux de Seine et Marne, une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 750 € pour l'année 2020.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord.

N° 7/09

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/09. Brice – on ne t'entend pas Brice.

M. RABASTE. Est-ce que vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT. Très bien.

M. RABASTE. Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, bonjour à tous. Il s'agit des délibérations qui ont pour but d'accorder une subvention de 52 000 € pour l'année 2020 à la société seine et marnaise d'entraide et d'action sociale qui permettent d'honorer les droits acquis à la retraite pour les anciens Conseils départementaux, C'est pour 7 retraités et 5 veuves au titre des fonctions de réversion. C'est pour les conseillers départementaux, voire généraux, qui ont été élus avant le 30 mars 1992.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Je pense qu'il n'y a pas de problème sur ce rapport.

N° 7/10

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/10. Garantie d'emprunt. Céline.

Mme NETTHAVONGS. Vous m'entendez. Excusez-moi, j'ai eu un petit souci tout à l'heure. C'est un fonds commun de placement. Dans cette délibération, il est proposé de transférer notre garantie d'emprunt.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord. Je pense qu'il n'y a pas de problème.

N° 7/11

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/11. Encore une autre garantie d'emprunt.

Mme NETTHAVONGS. C'est au profit de la société d'économie mixte locative de la commune de Savigny-le-Temple sur la réalisation d'un pôle médicosocial à Savigny-le-Temple.

M. LE PRÉSIDENT. Ok. Pas de problème non plus. Sur le 7/10. Denis ne prend pas part au vote.

N 7/12

M. LE PRÉSIDENT. Sur le 7/12. Une autre garantie d'emprunt. Brice.

M. RABASTE. Oui, merci. Une autre garantie d'emprunt pour l'OPH Val du Loing Habitat pour 130 logements à Neubourg.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Merci, eh ben. Voilà. Je crois que nous avons terminé cette séance. Merci à tous et à vendredi pour la suite.

La séance est levée à 13 heures.